

Habiter l'Île de NOIRMOUTIER



UNE ÎLE EN HÉRITAGE

Vendée



MISE EN GARDE

Ce document de réflexion et conseil sur les paysages et les constructions de l'île ne peut se substituer aux règlements en vigueur dans chaque commune. Toute construction, extension, modification de façade ou de toiture, création de clôture, de portail, d'abri de jardin, ... installation d'enseigne... participent à l'évolution du paysage et sont soumis à autorisation.

Avant tout projet il est donc nécessaire de consulter les Services Municipaux; de plus, un architecte conseiller du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée) est à votre disposition pour examiner chaque cas particulier.



ABITER L'ILE DE NOIRMOUTIER «Le devoir d'héritage»



Nous avons reçu l'Ile de Noirmoutier en héritage. Il est de notre devoir de la transmettre aux générations futures, aussi belle et accueillante que possible.

Car, entre temps, l'Histoire se déroule avec ses évolutions, ses mutations et ses transformations.

L'urbanisme s'est développé, la fréquentation touristique s'est accrue, le réseau routier a pris désormais sa configuration définitive.

Tout ceci a entraîné des modifications considérables dans notre environnement et notre urbanisme.

Nous devons donc veiller à la préservation et à l'amélioration de notre cadre de vie; ce qui passe par une double action, d'abord sur les espaces naturels et agricoles et, ensuite, sur le tissu urbain.

Il y a 15 ans, une première plaquette avait été éditée par le SIVOM pour permettre à chacun de mieux comprendre l'urbanisme et le style de construction de l'Ile. Elle avait eu des retombées très positives.

Il était devenu nécessaire de reprendre ce travail d'information et tel est l'objet du présent ouvrage.

Notre architecture locale fait notre fierté et nous souhaitons la préserver. C'est un élément important de notre héritage. L'action de chacun d'entre nous peut peser lourd dans la qualité d'ensemble de nos rues et de nos villages.

Quand nous construisons notre maison ou quand nous la transformons, quand nous édifions un mur de clôture ou même un garage, prenons soin de respecter les grands principes de notre architecture, mais aussi tous ces petits détails qui donnent un charme incomparable à notre urbanisme.

Cette plaquette se veut à la fois pédagogique - pour mieux faire comprendre les interactions entre la géographie, l'histoire de l'Ile et son urbanisme - et pratique en vous donnant certains conseils sur ce qu'il convient de faire ou, au contraire, les erreurs qu'il est nécessaire d'éviter.

Je rend un grand hommage à Jean LEMOINE, à Jean-Pierre ARCILE et à tous les spécialistes qui ont contribué à ce travail collectif, au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée (C.A.U.E.), à la Commission d'urbanisme du District présidé par Michel LAZ, à tous les maires de l'Ile pour leur contribution très positive, ainsi qu'à Viviane SIMON qui a été la cheville ouvrière infatigable de l'équipe de conception et de rédaction.

C'est ensemble que nous avons conçu et réalisé cette plaquette, c'est également ensemble que nous réussirons à améliorer notre urbanisme et notre environnement pour pouvoir remplir, aux yeux des générations futures, ce que j'appelle notre «devoir d'héritage».

Jacques OUDIN

Président du District de l'Ile de Noirmoutier,
Sénateur de la Vendée.





COMPRENDRE LE PAYSAGE OÙ NOUS INTERVENONS

Portraits de paysage _____

Il n'existe plus guère de site «naturel» ; même la mer a été investie par l'homme qui a tenté de la domestiquer pour son usage (parcs ostréicoles, digues, balisage...). Aujourd'hui, comme hier, les paysages évoluent en fonction des activités et des habitants qui l'occupent.

Pendant des siècles, le territoire de l'Ile a été modelé à la pelle et à la brouette. Un équilibre avait le temps de s'établir entre l'homme et la nature, c'est lui qui donne aux paysages anciens leur harmonie et leur beauté. Dans les dernières décennies tout s'est accéléré : les activités ont rapidement évolué, superposant leurs nouvelles logiques d'occupation du sol aux anciennes structures abandonnées. Il faut maintenant prendre le temps et les moyens de retrouver de nouveaux équilibres. Pour cela il faut développer une véritable culture du paysage : comprendre comment il s'est constitué, rechercher les traces de son histoire qui peuvent être révélées, prêter une attention particulière à tous les éléments de liaisons (clôtures, plantations...).

Il faut aussi savoir protéger et reconstituer certains paysages anciens qui sont la richesse touristique et culturelle de notre

■ TOUS RESPONSABLES DE LA QUALITÉ DE NOTRE PAYSAGE

■ REGARDER ET COMPRENDRE

Tout paysage est le résultat d'un équilibre entre les activités humaines et les données naturelles du site. Il n'existe donc pas de paysage figé, immuable. Les paysages de Noirmoutier en sont la preuve : au cours des siècles, la géographie de l'Ile a été en grande partie redessinée par ses habitants pour le développement de l'agriculture, de l'exploitation du sel, de la pêche....

Le paysage est le résultat d'une action collective dans laquelle chacun a son niveau de responsabilité. Aucune action n'est mineure : une clôture de béton au milieu d'un ancien village est aussi néfaste que les poteaux et les fils électriques que les collectivités se mettent en devoir de supprimer ; inversement, une plantation d'iris le long d'une façade blanche avec un soubassement gris va charmer l'œil et faire oublier les poteaux et les voitures qui, pourtant, dépareront la photo souvenir.





CARTE DES PAYSAGES

Abbaye et bois de la Blanche, un vaste enclos enserme un paysage de bois, de marais et de terres agricoles.

Anciennes pêcheries. Villages agricoles (pages 8-9).

Epis de pierre ou de bois perpendiculaires à la côte pour maintenir le sable.

Le port de l'Herbaudière s'est développé à partir de la fin du XIX^{ème} siècle avec l'implantation des premières conserveries de sardines.

L'HERBAUDIÈRE

La Madeleine

Le Vieil

NOIRMOUTIER en L'ILE

Luzay

Activités ostréicoles et aquacoles

Plaine agricole remembrée vouée traditionnellement à la culture des pommes de terre (page 13)

Activités artisanales (pages 24-25)

Les marais, lentement façonnés par l'homme pour la récolte du sel, sont encore approvisionnés en eau salée par les étiers qui partent du port de Noirmoutier (pages 16-17).

Pointe de Devin
diques et épis

Port de Morin
(pages 22-23)

L'ÉPINE

LA GUÉRINIÈRE

Tables ostréicoles

Bois des Éloux

Pointe de la Loire



Avec ses boisements, ses rochers, ses plages, le Bois de la Chaise correspondait à l'image du paysage idéal recherché par les premiers vacanciers ; la construction des premiers « chalets » commence à la fin du XIX^{ème} siècle.



La ville de Noirmoutier s'est développée au fond du seul véritable abri naturel de l'île, conforté au XIX^{ème} siècle par deux longues digues. (pages 22-23)

Le Fort Larron défendait l'accès du port, avant la construction de la digue Jacobsen il constituait un îlot isolé à marée haute.

Activités ostréicoles et aquacoles

Port ostréicole du Bonhomme

Dunes non plantées

Isthme de la Tresson

Bouchots (Moules)

Digues de protection consolidées depuis 1980.

Digues de protection anciennes

Terres agricoles gagnées sur la mer entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècles (pages 14-15)

Folder de Sébastopol, dernier dessèchement réalisé sur l'île (1855)

Etang du Vide

Passage du Gois

BARBÂTRE

Les dunes, formées sous l'effet du vent, ont été stabilisées au XIX^{ème} siècle par des plantations de pins. (pages 14-15)

La Frandière

Bouchots (Moules)

Villages agricoles (pages 8-9)

La Fosse

Pointe de la Fosse

Pont





CENTRES ANCIENS

Chaque commune possède un ou plusieurs centres constitués progressivement autour des institutions publiques et religieuses ainsi que des commerces et des services ; malgré la concurrence des grandes surfaces, ils sont encore très fréquentés, par les habitants comme par les touristes ; ils restent la mémoire et le symbole de l'identité des diverses communautés de l'île. Pour cela, ils doivent préserver leur identité propre mais celle-ci ne doit pas faire oublier les caractéristiques et qualités de base de tout espace urbain :

■ **La continuité des constructions** (éventuellement reliées par des murs) donne aux espaces une densité propice aux échanges, aux rencontres, aux commerces et aux piétons en général.

■ **Le confort du piéton** est le principal atout des commerces traditionnels face à la concurrence des centres commerciaux. L'accès et le stationnement des voitures doivent cependant être aisés, surtout en hiver, mais il ne doivent pas s'interposer dans les parcours piétons ; ils sont de préférence situés en arrière des espaces commerçants.

■ **La qualité des façades** prend ici une importance toute particulière ; celles-ci sont en général plus riches et plus variées que dans les paysages moins denses décrits dans les pages qui suivent ; les restaurations comme les constructions neuves doivent donc être particulièrement soignées (voir fiche de travaux).

■ **La présence d'une végétation adaptée**, si modeste soit-elle, joue un rôle essentiel pour l'ambiance de ces espaces à dominante minérale :

- les places et placettes doivent être plantées d'arbres isolés ou en alignement (à feuilles caduques pour laisser passer le soleil en hiver et supportant la taille pour contrôler leur développement),
- les plantes grimpantes ou adossées aux façades peuvent animer la surface des murs à chaque fois que cela est possible.



LA GUÉRIÈRE ; (Simulation)



NOIRMOUTIER EN L'ÎLE

NOIRMOUTIER EN L'ÎLE



Chaque centre possède son propre caractère. Le centre de la ville de Noirmoutier d'origine plus ancienne présente un réseau de rues étroites et des espaces variés.

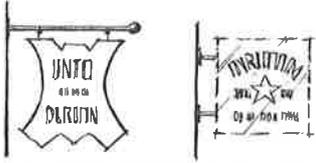
BARBÂTRE



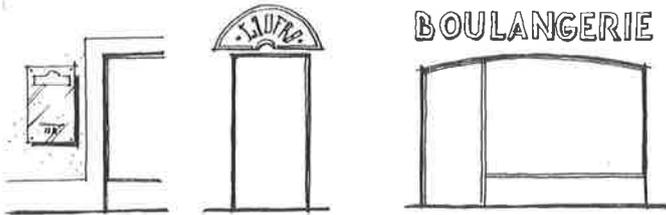
L'HERBAUDIÈRE



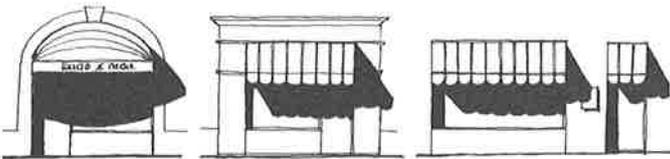
Les centres de Barbâtre et de l'Herbaudière se sont constitués de façon dense autour d'une unique rue principale



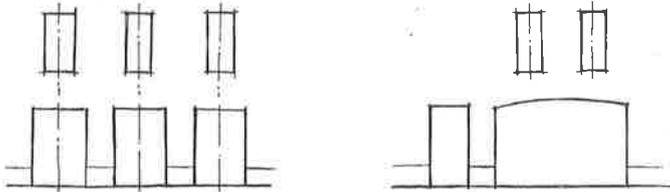
ENSEIGNES DRAPEAUX découpées ou transparentes



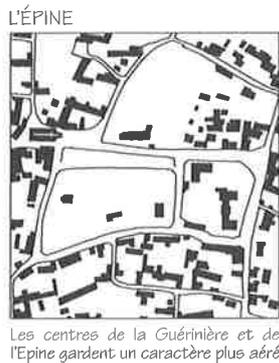
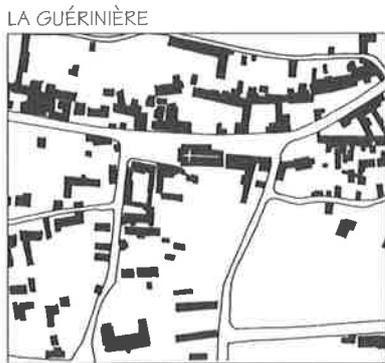
ENSEIGNES BANDEAU



BANNES ajustées à la largeur de la baie



BAIES COMMERCIALES



Les centres de la Guérinière et de l'Épine gardent un caractère plus aéré

■ **Les vitrines et les enseignes** sont le reflet de la vie de ces quartiers, et participent à leur animation. Cependant, elles ne doivent pas venir en contradiction avec le caractère des constructions (ce qui est trop souvent le cas actuellement). Pour cela, elles doivent respecter les principes suivants :

- les baies commerciales et leurs encadrements éventuels se composent avec les percements des étages et doivent laisser apparent une partie de maçonnerie de façade jusqu'au niveau du sol de façon à identifier chaque construction (lorsqu'un commerce occupe deux anciennes constructions, il est donc nécessaire de séparer la vitrine en deux parties distinctes correspondant à chaque ancienne façade).
- les bannes sont ajustées à la largeur de la baie commerciale,
- les enseignes sont placées entre le sol et le bas des ouvertures de l'étage,
- les enseignes murales sont constituées le plus souvent de lettres ou motifs peints ou découpés se détachant sur la maçonnerie de façade ou de panneaux peints de petites surfaces,
- les enseignes drapeaux sont composées de formes découpées ou de petits éléments fixés sur un support transparent,
- l'éclairage des enseignes reste discret (projecteurs ou effets lumineux ponctuels).

TRANSFORMATIONS REGRETTABLES

- Destruction de clôtures ou de maisons pour créer des stationnements, sans reconstitution de la continuité bâtie,
- Suppression des détails de façades (bandeaux, corniches, soubassements...) à l'occasion de ravalement,
- Pose de caissons lumineux publicitaires,
- Enseignes et tubes néon sur les étages et même sur toiture; ils sont strictement à proscrire.



QUARTIERS D'HABITATION ANCIENS

En dehors du centre de Noirmoutier et des rues principales des autres bourgs, où les constructions s'ordonnent le long des voies selon une logique commerciale, les anciens quartiers se sont développés en privilégiant l'ensoleillement des constructions et l'intimité des parcelles... qualités encore précieuses pour l'habitat d'aujourd'hui. Les dispositions de base sont simples mais autorisent de nombreuses variantes.

■ **Les façades principales sont ouvertes au sud** : dès que le temps le permet les activités domestiques se déroulent à l'extérieur contre ce mur tiède ; lorsque le sud donne sur la rue la maison se situe en retrait de quelques mètres pour ménager cet espace de vie.

Ainsi, les volumes principaux des constructions s'ordonnent parallèlement à un axe est-ouest, seules les constructions récentes ou les constructions à usage commercial et artisanal échappent à cette logique.

■ **Les murs et les annexes protègent du vent et des regards** :

Les murs sont de hauteur variable selon les quartiers ; plus le quartier est dense, plus ils sont hauts. En général, leur hauteur permet de mettre la façade sur jardin à l'abri des regards (plus de 1,50 m). Cependant, en avant des façades sur rue, le muret reste volontairement bas ; avec les plantations du jardinet, il participe à la mise en valeur de la façade.

Les portails suivent la même logique, en général pleins et hauts, ils s'ajourent et s'abaissent lorsqu'ils sont pris dans un muret.

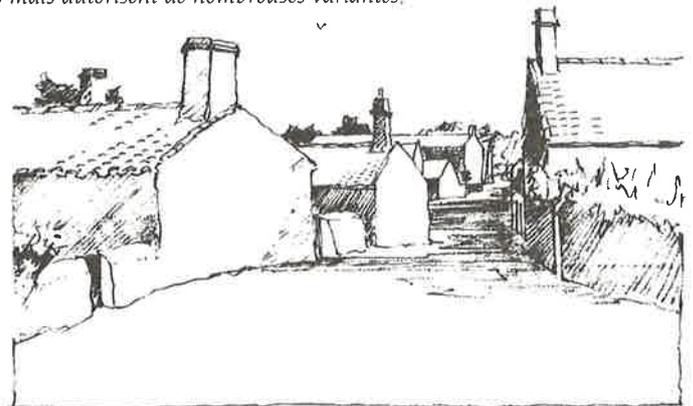
Les annexes sont adossées en limite de terrain, souvent en retour de la construction principale qu'elles protègent ainsi du vent.

■ **La logique d'orientation forme des rues aux profils caractéristiques** :

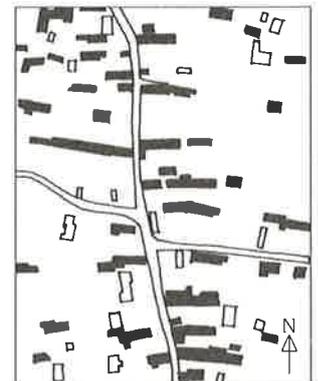
- Les rues est-ouest sont bordées, du côté à l'ombre par des façades et des murs de clôture dans l'alignement et du côté au soleil par les façades principales souvent en retrait et précédées d'un jardinet clos par un muret.

- Les rues nord-sud sont bordées des deux côtés de pignons reliés par des murs de clôture.

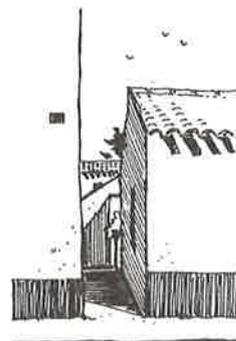
A ces voies principales s'ajoutent les venelles qui se fauillent entre les parcelles pour rejoindre le marais ou la mer et desservir au passage quelques jardins.



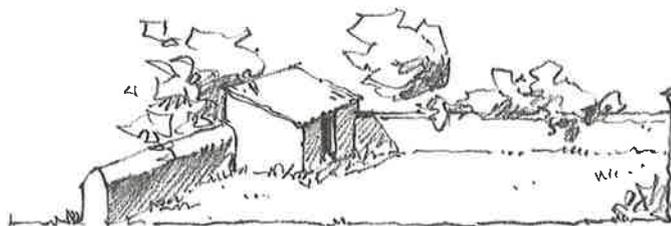
Rue Nord/Sud. Constructions perpendiculaires à la voie.



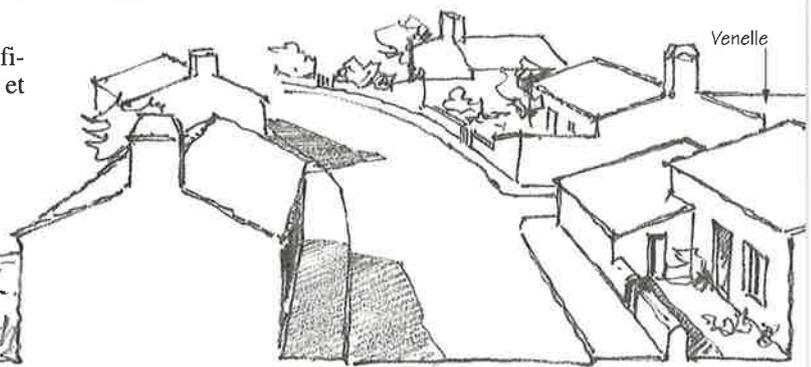
Voies Nord/Sud



Venelle



Jardins - espaces privés



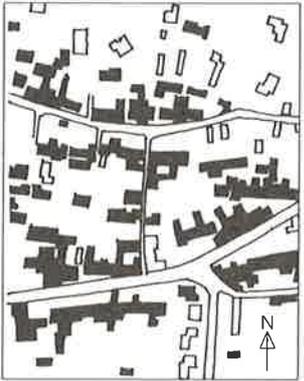
Habitations

Rue

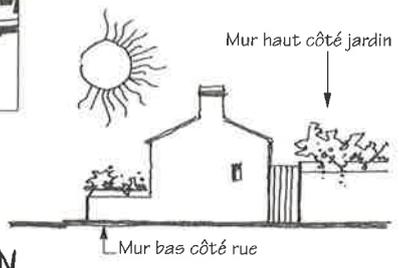
Retrait face au soleil



Rue Est/Ouest. Constructions parallèles à la voie, en retrait du côté soleil.



Voies Est/ouest



Habitations Jardins - bâtiments annexes abrités du vent et du regard Habitations Rue

TRANSFORMATIONS REGRETTABLES

Ces quartiers sont demeurés souvent intacts jusque dans les années 1970, tant qu'ils étaient majoritairement habités par les agriculteurs ou les pêcheurs de la génération précédente.

Ils gardent aujourd'hui des qualités recherchées, mais la qualité du paysage se détériore. Cela se caractérise principalement par :

- *l'abandon des plantations au ras des façades et des murs, et leur remplacement par un caniveau de béton ou un trottoir bitumé, propre mais combien triste,*
- *l'éventrement ou la suppression des murs de clôture pour le passage ou le stationnement des voitures et le mauvais entretien des murs restants,*
- *l'abandon des touches de couleur qui animaient les façades ; les soubassements et les encadrements de baies deviennent rares alors que volets et fenêtres de PVC blanc remplacent les anciennes menuiseries colorées,*
- *le remplacement des arbres fruitiers (figuiers en particulier) et des essences locales par des essences «décoratives» qui à terme banalisent la silhouette de ces quartiers.*

■ Les murs assurent la continuité d'un paysage à dominante minérale ;

Les murs jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la qualité du paysage ; ils sont le prolongement indispensable des diverses constructions qui sans eux seraient, souvent, bien banales.

■ La végétation ponctue le paysage ;

Ce paysage à dominante minérale n'exclut pas la végétation qui l'anime en général :

- Iris et roses trémières, hortensias... en avant des murs et des façades,
- lierres ou autres plantes grimpantes sur les murs,
- figuiers et autres arbres fruitiers dépassant au dessus des murs des jardins.



DES QUARTIERS D'HABITATION RÉCENTS

Depuis 20 à 30 ans, l'île a dû s'adapter à une très forte demande d'habitat individuel (tant principal que secondaire); pour cela d'importantes surfaces, anciennement agricoles, ont été urbanisées. Ces nouveaux quartiers, en pleine constitution, présentent encore un aspect assez banal, leur amélioration passe par la prise en compte non seulement de l'architecture des constructions mais de l'ensemble des éléments qui constituent le paysage.

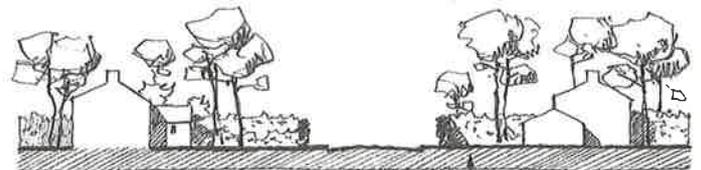
■ **La discontinuité du bâti** est la caractéristique de base de ce paysage, elle est à la fois :

- une qualité, par la liberté d'implantation qu'elle permet ;
- un problème, car le bâti ne peut pas à lui seul constituer un paysage cohérent.

■ **L'homogénéité des matériaux**, couvertures de tuiles et enduits blancs, donne cependant une certaine unité à ces paysages.

■ A défaut de continuité bâtie, **les clôtures jouent un rôle déterminant** dans la constitution des paysages. Ce sont elles qui déterminent l'ambiance des rues ; si elles sont maîtrisées, elles peuvent caractériser et différencier les divers types de quartiers (voir fiche de travaux pages 31-32-33).

■ A terme, **les arbres plantés dans les jardins constitueront la silhouette** de ces nouveaux paysages ; ils peuvent donner une véritable qualité à ces quartiers, à une condition cependant que les essences plantées soient en harmonie avec les boisements préexistants. Il est donc important de planter principalement les essences traditionnelles de l'île (voir fiche de plantations pages 46-47), ce qui n'exclut pas de personnaliser son jardin par des plantations basses.



Marge de recul plantée.



PRINCIPALES DIFFICULTES

Rares sont les rues ou allées où il existe une véritable homogénéité des clôtures et des plantations ; presque partout les belles réalisations voisinent avec des grillages et des fils de fer apparents (plus ou moins bien entretenus), des murs de parpaings non enduits, des brandes, des haies de cupressus à moitié dégarnies, ... sans parler des portails et des aires de stationnement de toute nature qui constituent des ruptures souvent béantes dans la continuité des clôtures.

La discipline admise pour les constructions est également nécessaire pour les clôtures ; une autorisation de travaux est d'ailleurs obligatoire.

Il ne suffit pas qu'une plantation soit réalisée avec soin pour être intéressante dans le paysage :

- l'emploi du thuya et du cupressus, pour les haies de clôture, conforte l'image banale du «lotissement» tel qu'il se pratique dans toutes les périphéries de ville, ces essences doivent être abandonnées au profit du tamaris, du fusain, de l'atriplex...
- pour les jardins il faut également bannir les essences «de catalogue» que sont les cyprès Arizona, cèdres bleus et autres arbres en rupture avec les essences qui forment les principaux paysages de l'île

■ Nécessité d'accentuer les différences pour donner un véritable caractère aux divers quartiers

Les règlements d'urbanisme des communes (P.O.S.) prévoient deux types principaux de quartiers d'habitations individuelles :

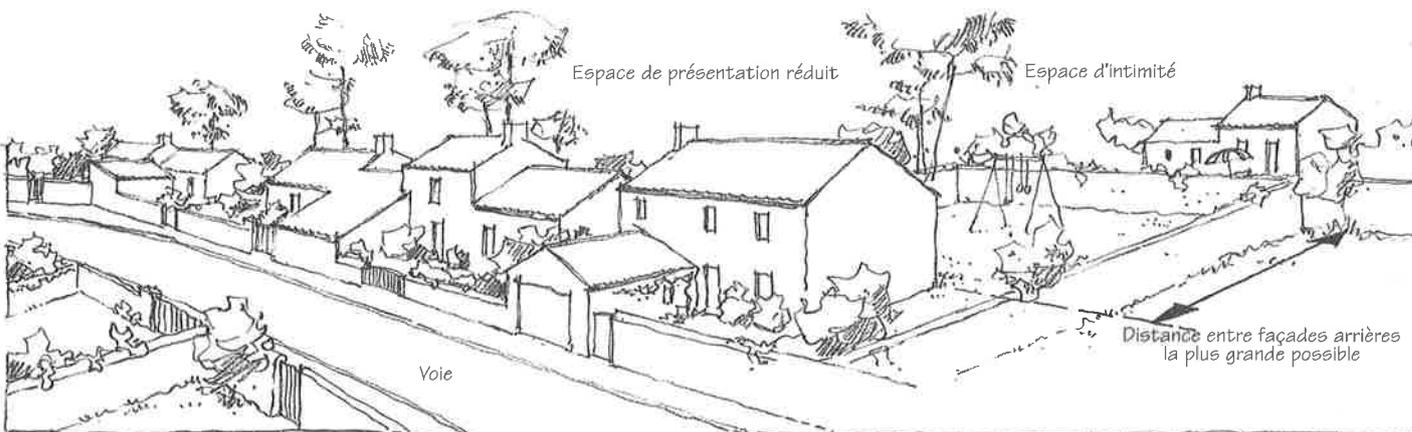
- les quartiers à parcelles de 300 à 600 m² ; dans lesquels les constructions prolongées par leurs annexes et les murs de clôture (hauts) doivent définir un paysage bâti assez dense, la végétation s'insinuant entre les murs blancs,
- les quartiers à parcelles de 600m² et plus, où les constructions doivent rester au second plan, derrière un écran de verdure constitué en premier lieu par la haie de clôture complétée plus tard, par les arbres qui dépasseront les toitures.

La confusion entre les deux paysages vient en grande partie du fait que les murs ne sont pas assez hauts dans le premier et que les murets acceptés dans le second, restent trop présents par rapport aux haies.



Parties de construction en limite de voie reliées par des murs de clôture.

Quartiers à parcelles de 300 à 600 m²
Le bâti est plus dense que la végétation.





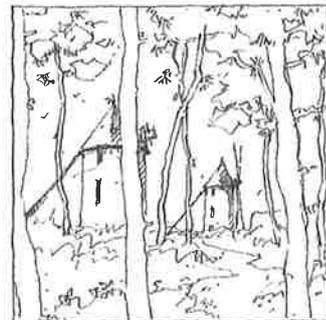
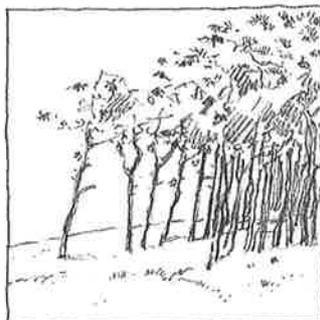
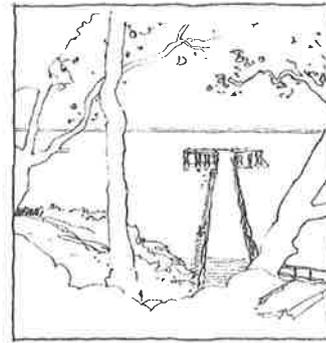
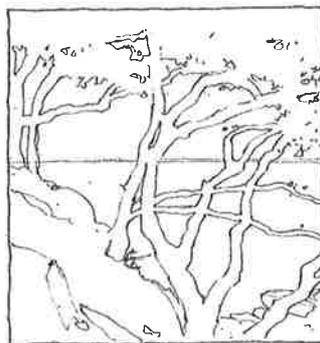
CAS PARTICULIER DES MASSIFS BOISÉS

Les premiers estivants ont construit leur villa (on disait plutôt chalet à l'époque) au Bois de la Chaise, plus tard leur exemple sera suivi au Bois des Eloux et au Bois de Luzéronde. Ces paysages restent parmi les plus représentatifs de l'île ; lieux de résidence de quelques privilégiés, ils sont des espaces de promenade pour tous.

Le boisement de pins et de chênes verts constitue la base même de ce paysage, il doit absolument être préservé et renouvelé par ses propriétaires.

■ **Les constructions doivent rester au second plan** noyées dans la végétation, ce qui implique de grandes parcelles et des marges de recul importantes.

■ **Les clôtures** sont constituées de haies, de talus plantés et éventuellement de murets en pierre ; les grillages ou fils barbelés de clôture doivent rester discrets. Les haies et bosquets formant des écrans visuels peuvent se situer aux abords des villas, de façon à en préserver l'intimité tout en maintenant des perspectives sur les boisements.



PRINCIPALES DIFFICULTES

■ *Le boisement assombrit les maisons et les propriétaires ont tendance à dégager largement leur façade soit par élagage, soit en ne remplaçant pas les arbres morts : habiter un bois est un choix et un privilège dont il faut tolérer certains inconvénients.*

■ *Les clôtures de brandes sont de plus en plus nombreuses ce qui retire l'intérêt de nombreuses allées : il est rappelé que ce mode de clôture est interdit sur la commune de Noirmoutier en l'île et n'est toléré qu'à titre provisoire sur les autres communes.*

■ *Les haies ont beaucoup de mal à pousser sous les arbres et les clôtures de grillage ou de barbelé restent souvent apparentes : il n'existe pas de solution miracle, il faut d'abord que les poteaux et accessoires de clôture soient discrets (poteaux de bois ou de métal peints en vert ou gris foncé), ensuite les végétaux doivent être choisis parmi ceux qui acceptent de se développer à l'ombre. Pourquoi ne pas tailliser : des rhododendrons rustiques, des chênes verts taillés pour qu'ils gardent leurs feuilles en partie basse...*

D'une manière générale, la solution des talus pourrait être développée, ils constituent les plus belles séquences des allées actuelles (voir en particulier celle du Gaillardin).



Talus planté.



PLAINE AGRICOLE AU NORD DE L'ILE

Située entre la route reliant Noirmoutier en l'île à l'Herbaudière et la côte nord-est, ce grand territoire agricole possède quelques vestiges de son occupation à la période gallo-romaine. La présence de quelques moulins témoigne d'anciennes cultures de céréales, mais depuis le début du XX^{ème} siècle les parcelles sont principalement vouées à la culture de la pomme de terre. Les terrains agricoles se sont progressivement étendus sur les petits marais qui se situaient en arrière du cordon dunaire de la Claire et de la Blanche, plusieurs coëfs débouchant sur ces plages permettent encore de drainer ces surfaces. Les habitations et les bâtiments agricoles étaient rassemblés dans les villages alentours (Luzay, le Vieil, la Madeleine,...) ainsi que dans le quartier de Beaulieu. Depuis le remembrement (début des années 1960), des voies rectilignes ont remplacé les chemins creux bordés de haies.



Ancien germoir à pommes de terre en grenier, les ventilations caractéristiques sont encore repérables dans quelques rares maisons.



Germoir moderne



Diverses expériences de brise-vent ont été tentées, mais aucune n'est réellement satisfaisante du point de vue du paysage; la solution réside probablement dans le recours aux haies végétales constituées d'essences déjà existantes dans le paysage en particulier dans la propriété de la Blanche (Chênes verts et chênes robiniers... et pourquoi pas des ormeaux aujourd'hui presque disparus, mais très répandus avant qu'une maladie ne les décime il y a quelques années.)

De belles perspectives s'ouvrent sur: l'Abbaye et le bois de la Blanche, le Bois de la Chaise, le château et l'église de la ville de Noirmoutier... Il est important de les préserver en évitant la construction de bâtiments agricoles trop importants ou la plantation de brise-vent trop hauts, dans le champ visuel de ces perspectives.

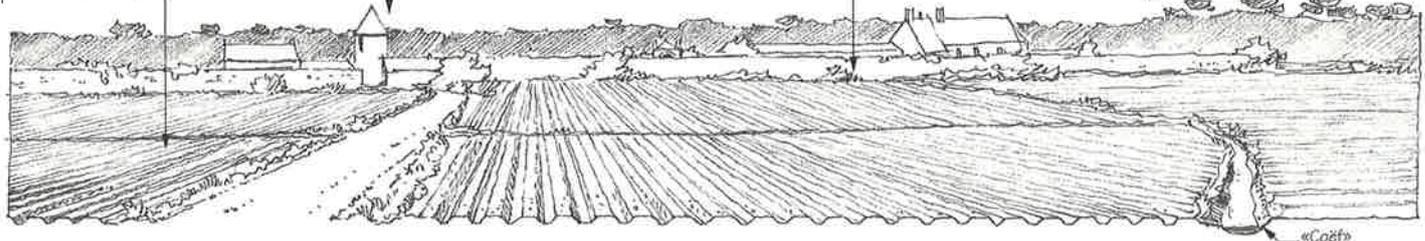
«Billons» sillons fortement butés caractéristique de la culture des pommes de terre

Moulins, mémoire des cultures céréalières

«Courseau»: Fossé d'assainissement des terrains humides

Chênes verts

Pins



■ Limite zone d'habitation/plaine agricole :

Ces limites restent encore assez claires et satisfaisantes pour l'œil en arrière de la Blanche ; mais partout ailleurs, l'urbanisation a progressivement grignoté le territoire agricole et les limites entre ces deux paysages sont devenues très anarchiques. Aujourd'hui le P.O.S. fixe clairement la ligne de partage entre surfaces urbanisables et terres agricoles. La zone de contact peut donc être reconstituée au fur et à mesure de l'urbanisation des terrains limitrophes. Pour cela une bande végétale homogène (au moins une haie) est nécessaire ; elle doit être constituée principalement de chênes verts pour les zones sèches, peupliers argentés, saules pour les zones plus humides.

■ Limite plaine/marais :

Le passage entre terres sèches et terres humides doit rester clair; il est révélé par un changement de type d'exploitation (pomme de terre / élevage) et de végétation (tamaris / chênes). Malheureusement l'urbanisation de part et d'autre de la route de l'Herbaudière fait, en grande partie, écran entre ces deux paysages.

■ Bâtiments agricoles :

Les bâtiments agricoles anciens situés dans les villages ont été réutilisés en maison d'habitation principale ou secondaire, leur caractère d'origine est malheureusement souvent largement dénaturé.

Les nouvelles constructions agricoles sont d'un tout autre type et posent des questions d'intégration paysagère analogue à celles développées page suivante à propos des paysages de polders.



POLDERS AGRICOLES ET CORDON DUNAIRE

Ce paysage est issu de diverses campagnes de dessèchement dont les principales ont été réalisées du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle ; les digues de retrait ou « digues mortes » témoignent encore de cette conquête progressive. Le dernier polder date de 1854-55, (on dit que sa fermeture eut lieu le jour de la prise de Sébastopol dont il garde le nom). Ces terres étaient à l'origine vouées aux cultures céréalières, ce qui entraîna la construction des nombreux moulins qui ponctuent encore le paysage. Les sièges d'exploitations étaient regroupés dans les villages et les quartiers qui s'étirent entre la Guérinière et Barbâtre.

Ce paysage témoigne d'un des aspects les plus originaux de l'histoire de l'île ; il constitue un patrimoine dont il faut préserver les principaux caractères.

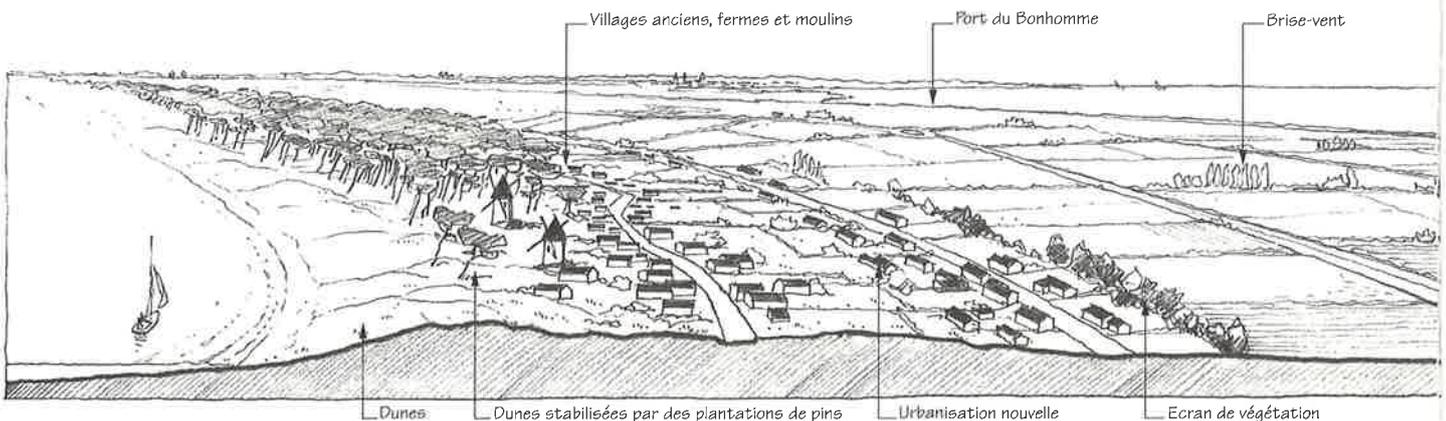
Créé par l'Homme, ce paysage n'existe que si les ouvrages de défense contre la mer sont entretenus de façon régulière. Les beaux ouvrages de pierre ont malheureusement fait place au béton et aux enrochements, mais ils restent un élément fort et émouvant du paysage. C'est pourquoi ils méritent un soin particulier de finition, tant pour leur maçonnerie que pour leur accompagnement végétal.

Plat et dégagé, ce paysage met en valeur des vues sur toute la périphérie de l'île : défenses contre la mer à l'Est, dunes plantées et zones d'habitation à l'Ouest.

Les zones construites doivent rester en périphérie ou être clairement délimitées ; les rares constructions isolées nécessaires à l'exploitation agricole (ou touristique...) doivent être les plus discrètes possible. Un travail important reste à faire pour l'intégration des constructions diverses situées en limite de la voie rapide.



De nombreux moulins ponctuent le paysage ; plusieurs d'entre eux fonctionnaient encore dans les années 1950.





■ Limite de zone d'habitation/plaine agricole :

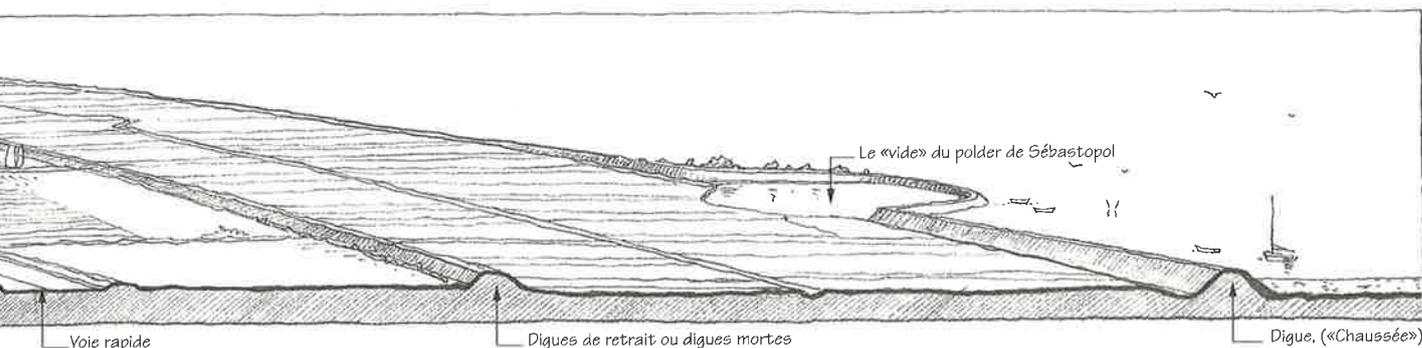
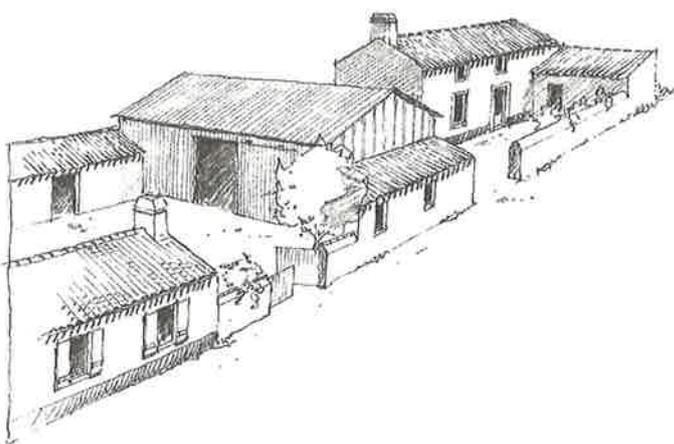
La séparation entre les terres agricoles et les zones urbanisées doit être traitée de façon claire et homogène, pour cela une bande végétale ou, au moins, une haie est nécessaire ; elle doit être constituée principalement de chênes verts pour les zones sèches, peupliers argentés, saules... pour les zones plus humides.

■ Intégration des constructions agricoles :

Il faut distinguer deux cas de figure :

- Les constructions isolées dans la plaine agricole (lorsqu'elles sont autorisées par le POS) ; elles doivent rester les plus basses et les plus simples possibles ; elles peuvent rester en bardage d'acier galvanisé ou être peintes de couleurs foncées.
- Les constructions attenantes au siège d'exploitation ; elles doivent alors se composer avec l'ensemble des bâtiments voisins ; selon l'intérêt de ceux-ci, l'emploi de matériaux ou de couleurs particulières pourra être nécessaire.

Les plantations doivent se limiter aux abords des constructions et aux brise-vent indispensables pour l'agriculture. Les essences à utiliser sont principalement : le tamaris, le peuplier argenté, les saules... il faut absolument limiter au maximum l'emploi des cupressus et des peupliers de port élancé (type peuplier d'Italie).





LES MARAIS

Comme les polders du sud de l'île, ce territoire est le résultat du patient travail des hommes qui ont su mettre à profit les surfaces laissées par la mer puis en conquérir de nouvelles par endiguements successifs. Le paysage s'est constitué autour de l'exploitation du sel, mais l'agriculture y trouve aussi sa place, sur les «bossis» et surfaces desséchées plus ou moins importantes. L'ostréiculture s'est implantée, à l'origine, au débouché des principaux «étiers» (là où l'accès en bateau est encore possible) ; mais son développement récent a nécessité l'aménagement de vastes sites de marais voués entièrement à cette activité. La dernière mutation du marais est celle de l'aquaculture qui impose aussi sa marque alors qu'une nouvelle génération de sauniers remet en activité quelques sites d'anciens marais. Toutes ces activités ont en commun l'utilisation de l'eau de mer, elles perpétuent l'entretien d'un réseau d'étiers et de «branches» sans lesquels le marais n'existerait plus.

■ Le paysage témoigne encore de l'importance passée de l'activité saunière :

Du port de la ville de Noirmoutier jusqu'à la digue de Devin, les étiers amènent l'eau de mer dans les branches et les divers circuits d'évaporation qui conduisent aux œillets. Là, le sel est récolté puis rassemblé en mulons avant d'être stocké dans les salorges.

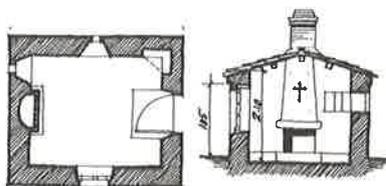
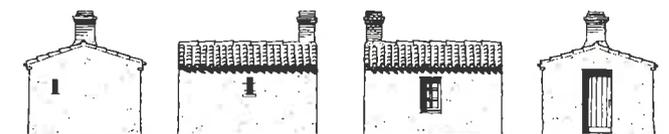
■ Le marais constitue un des principaux atouts touristiques de l'île :

- dessin varié des bossis, présence de l'eau qui reflète la couleur du ciel,
- faune et flore originales,
- attrait particulier de la récolte du sel.

■ Plat et dégagé, ce paysage affirme la géographie de l'île ;

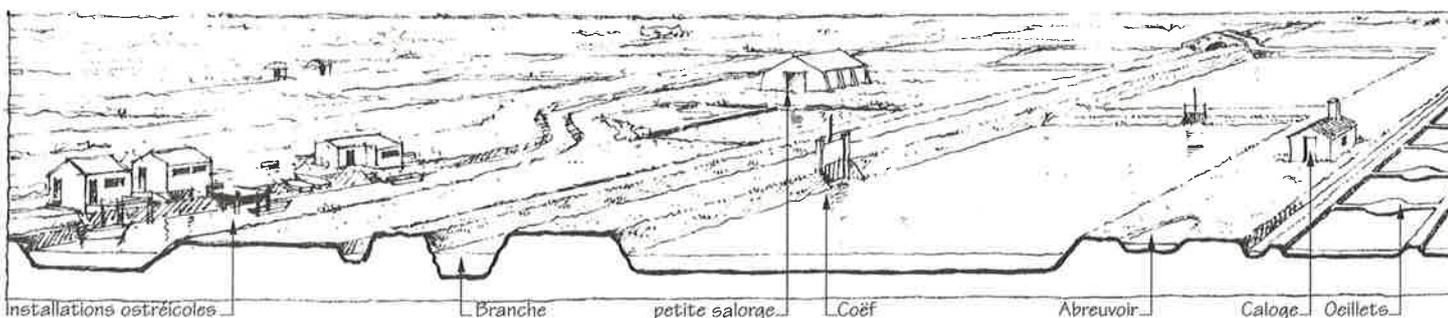
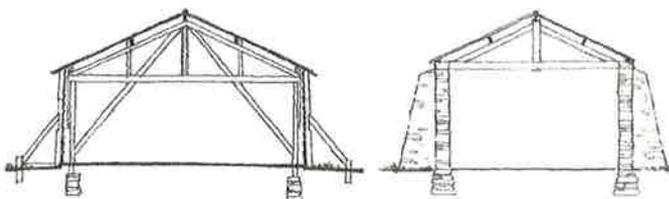
En mettant en valeur ses principales composantes (massifs boisés, ensembles urbanisés) et, tout particulièrement, la ville de Noirmoutier dominée par son château et son église. Pour garder son caractère, ce paysage doit donc présenter le moins d'obstacles possibles au regard :

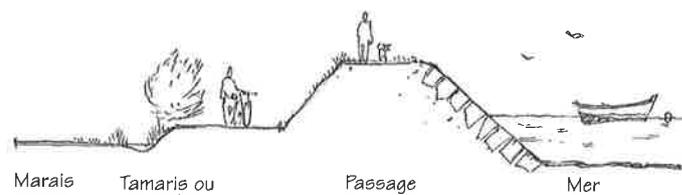
- les zones d'activités (ostréicoles, artisanales, commerciales) qui s'y sont développées doivent rester groupées,
- les rares constructions isolées nécessaires à l'exploitation doivent se faire discrètes,
- les plantations doivent rester basses et se limiter à des haies de tamaris ou d'atriplex.



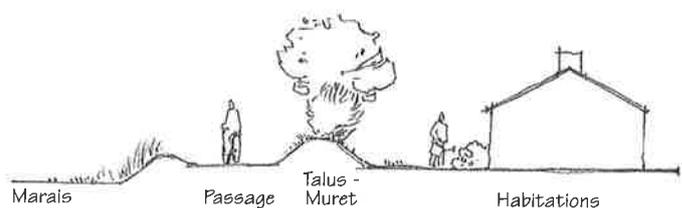
Les caloges servaient d'abri pour le saunier et ses outils. Certaines étaient aussi utilisées comme cache pour la chasse.

Les salorges servaient à stocker le sel avant la vente ; construites en pierre ou en bois, les parois devaient résister à la poussée exercée par le tas de sel.

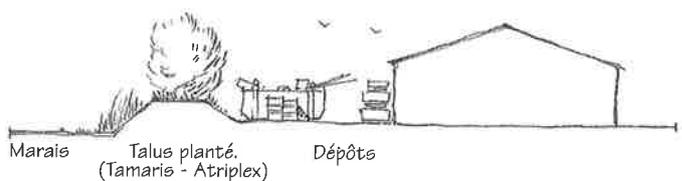




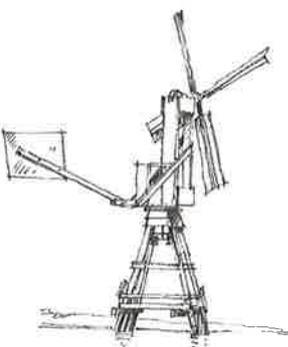
Marais Tamaris ou atriplex Passage Mer



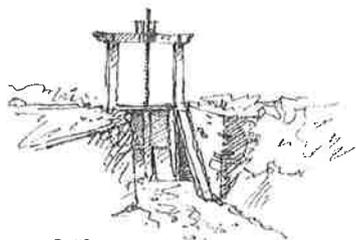
Marais Passage Talus - Muret Habitations



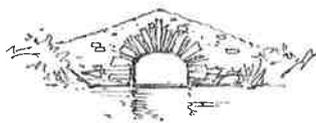
Marais Talus planté. (Tamaris - Atriplex) Dépôts



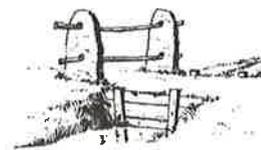
Moulin de saunier



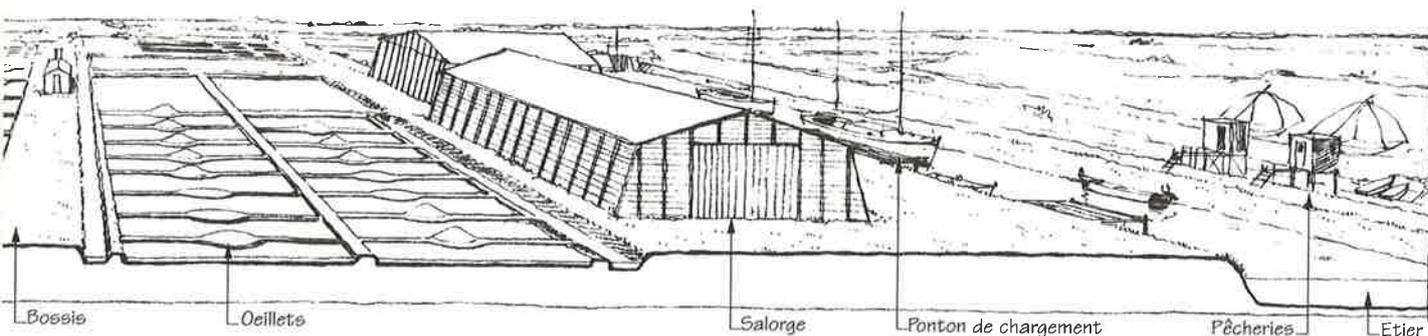
Coëf



Pont



Essèpes



Bossis Ouillets Salorge Ponton de chargement Pêcheries Etier

■ IMPORTANCE DES LIMITES.

■ Limite mer/marais :

Limites artificielles, fragiles, mais moins sollicitées que celles des polders sud, les digues ont gardé leurs beaux parements de pierre et leurs plantations de tamaris qui en font un lieu de promenade particulièrement beau et intéressant.

■ Limite zones de constructions/marais :

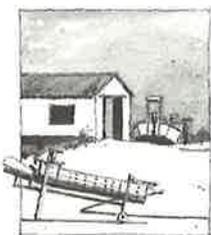
Le dégagement spectaculaire offert par le marais a attiré la construction d'habitations à sa périphérie ; une transition est nécessaire, elle doit se faire avec les éléments les plus traditionnels du site : tamaris, bosquets de chênes verts et murets de pierre.

■ Limite des zones d'activités :

Les zones d'activités doivent être traitées comme des îlots dont les limites sont marquées par une ceinture végétale constituée principalement de tamaris et d'atriplex.

PRINCIPAUX PROBLEMES

- Les remblais anarchiques et illégaux de parties de marais.
- Les plantations de cupressus et autres végétaux qui banalisent et coupent le paysage.
- Absence d'entretien de certains secteurs des marais, en particulier des bossis.



LIEUX D'ACTIVITÉS

Les anciens sites d'activités étaient limités aux abords des ports et des étiers où se rassemblaient les cabanes ostréicoles, les chantiers de construction navale, les grandes salorges... : assemblage pittoresque de bâtiments essentiellement en bois peint au «coaltar». Ces paysages restent parmi les plus pittoresques de l'île et doivent continuer à vivre, tout en gardant leur caractère.

Aujourd'hui des zones d'activités importantes se sont établies en limite du marais ; elles s'imposent dans le paysage et font l'objet d'une controverse esthétique ; cependant ces nouveaux sites, comme les anciens, ont tous des particularités qui peuvent leur donner un caractère intéressant.

■ Zones ostréicoles et aquacoles :

Les bâtiments sont bas et constitués de matériaux économiques, murs de parpaings enduits ou bardages, toiture en tôle.... Inutile de singer par une peinture des matériaux plus nobles tels que la tuile, les toitures peuvent rester grises, la qualité des constructions vient de la simplicité des volumes et de leur coloration.

Les volumes doivent rester bas, au loin, ils doivent apparaître très proches de la ligne d'horizon ; un soubassement noir ou gris, peut en réduire la hauteur apparente et accentuer leur horizontalité.

Les façades peuvent être en maçonnerie enduite et blanchie ou réalisées en bardage de bois peint en noir comme les constructions anciennes. Les menuiseries de couleurs vives viennent animer les façades.

La présence de l'eau donne à ces ensembles un côté pittoresque particulier qui doit être exploité. Des plantations de tamaris ou d'atriplex sont nécessaires pour achever l'intégration paysagère.

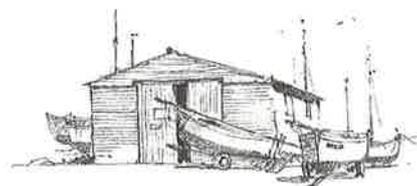
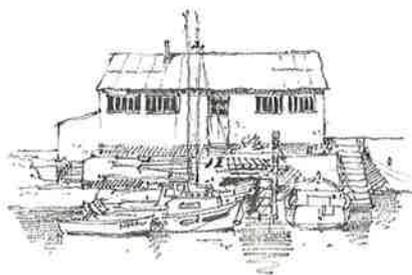
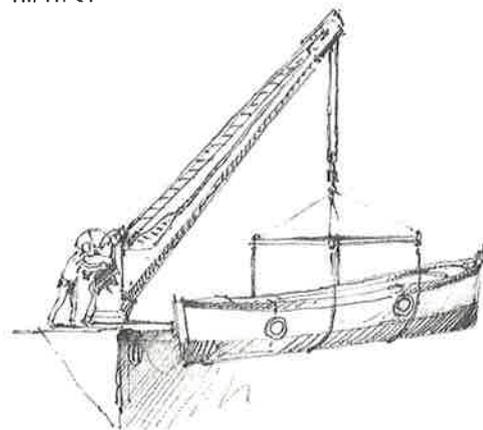
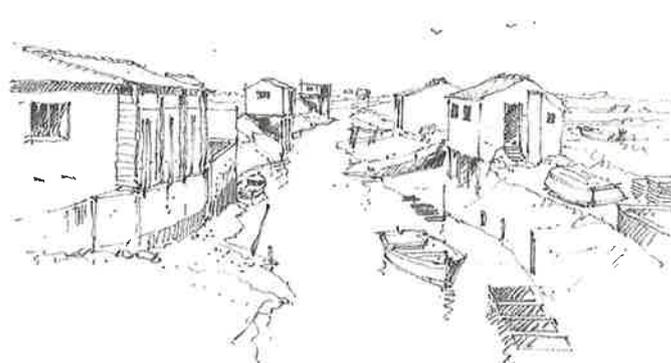
■ Zones d'activités d'origine ancienne :

- quai du Boucaud, ateliers de construction navale,
- étier de l'Arceau, installations ostréicoles.

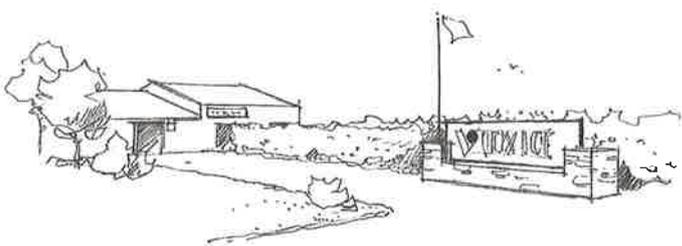
Il est important que les quais, perrés, pontons etc... soient maintenus dans leur forme et leur matériau d'origine (bois et pierres)



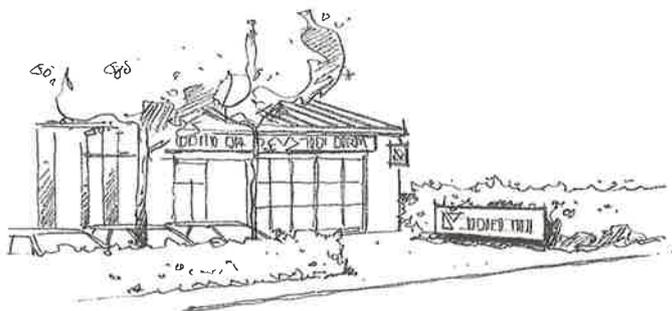
Soubassement peint en gris ou noir



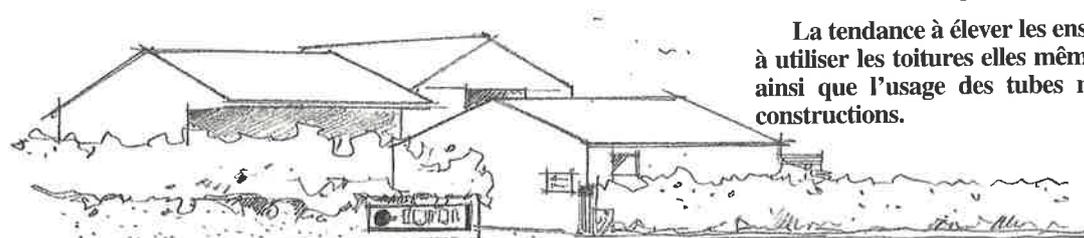
Bardages de bois passé au coaltar



Fanneaux d'information bas ne s'interposant pas dans le paysage.
Plantation de tamaris masquant les dépôts de matériel



Stationnement planté



Ceinture de plantation à la périphérie des installations artisanales

■ Zones artisanales et zones commerciales :

Les constructions sont en majorité constituées de bardages métalliques laqués, à l'image de toutes les zones artisanales contemporaines. Les bâtiments sont par nature assez simples et doivent le rester. **Ils peuvent prendre du caractère grâce à la coloration, aux clôtures et aux plantations.**

La coloration doit rester dans la gamme du gris clair au noir qui permet d'intégrer tant les couleurs des tôles de toiture que celles des anciens bardages noirs. Les couleurs beiges ordinairement utilisées ont l'inconvénient d'accroître le caractère banal de ces ensembles.

Les clôtures jouent un rôle très important, elles doivent être constituées, principalement, de haies vives et de grilles ou grillages de couleurs foncées qui de loin se fondent dans le paysage général.

Les plantations sont bienvenues à l'intérieur des zones d'activités, mais elles sont surtout indispensables en périphérie pour atténuer la hauteur du bâti, masquer les zones de stockage attenantes et assurer une transition avec le paysage avoisinant.

Ces plantations doivent être adaptées aux sites concernés :

- tamaris, arroches de mer... aux abords des sites de marais et de bord de mer,
- peupliers argentés, saules, chênes verts... aux abords des plaines agricoles,

■ Les enseignes et la publicité :

Par nature, elles cherchent à s'imposer dans le paysage, annulant ainsi tous les efforts de qualité réalisés par ailleurs. Elles sont nécessaires au développement des activités concernées, mais des règles existent pour garantir une concurrence équitable entre les activités tout en préservant l'environnement de tous. A l'intérieur des zones d'activités, les enseignes font partie du paysage et peuvent se développer selon des principes de dimension et de hauteur. En dehors, elles doivent être strictement limitées et rassemblées sous forme de panneaux annonçant l'ensemble d'une zone d'activités ; dans ces cas elles doivent être de très faible hauteur et être intégrées dans un muret ou une haie qui assure leur liaison avec le paysage.

La tendance à élever les enseignes au-dessus des toitures ou à utiliser les toitures elles mêmes, est évidemment à proscrire, ainsi que l'usage des tubes néon soulignant le volume des constructions.



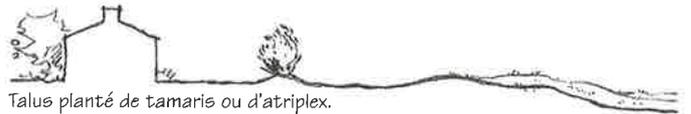
PAYSAGES DU LITTORAL

Le littoral naturel de l'île est constitué d'un long cordon dunaire ancré sur quelques pointes rocheuses ; ce littoral est fragile, depuis longtemps des ouvrages ont été construits pour le consolider contre les attaques de la mer ; ils font maintenant partie intégrante des paysages noirmoutins ; comme le balisage maritime, ils sont des points de repères qui identifient chaque section de rivage.

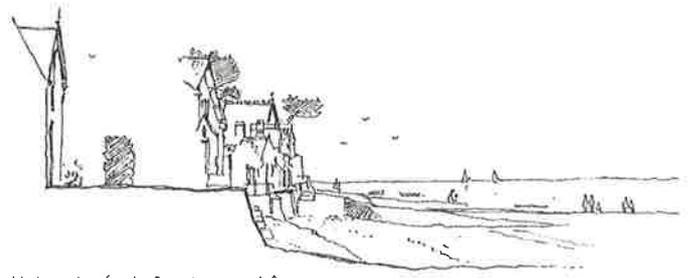
■ L'exploitation du littoral est intimement associée à l'histoire de l'île : pêche à pied des coquillages et des crustacés, exploitation des pêcheries, ramassage du goémon comme engrais pour la culture des pommes de terre, tourisme... Depuis que les bains de mer ont été mis à la mode au XIX^{ème} siècle, le littoral constitue la principale richesse de l'île. Les vacanciers ont d'abord été attirés par les paysages pittoresques du Bois de la Chaise mais, peu à peu, toutes les plages ont été fréquentées. Sous cette pression, certaines parties du littoral se sont urbanisées tandis que les espaces restés plus sauvages ont été mis à mal par la fréquentation intense des voitures et des piétons voire des animaux domestiques.

■ Les premiers vacanciers ont pris possession des plages les plus abritées du Bois de la Chaise où, les concessions pour cabines de bain encore nombreuses, forment maintenant un paysage familial.

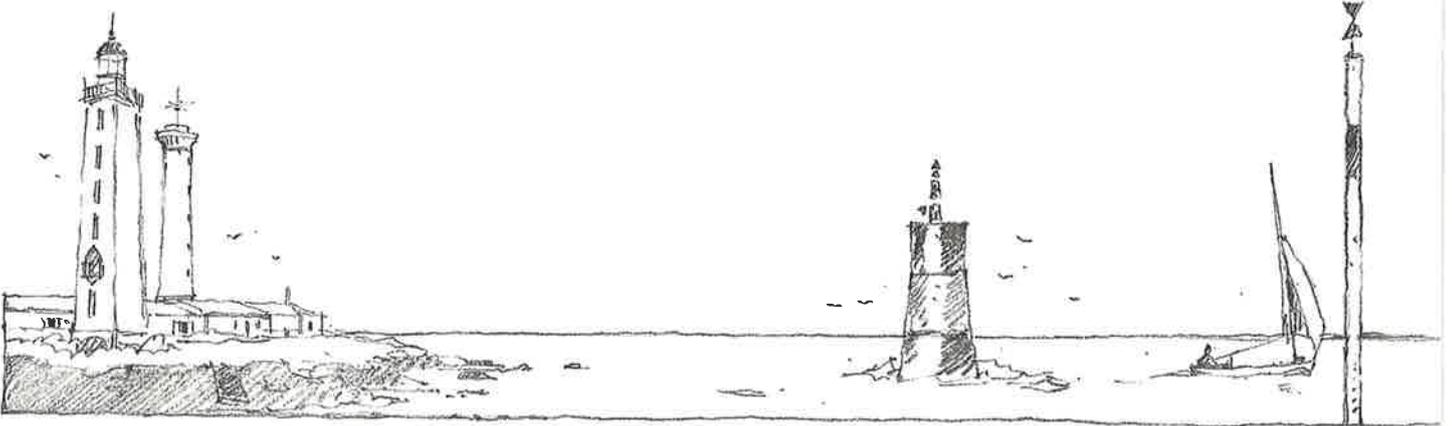
■ En limite de plage, comme en limite de dune, les clôtures doivent être particulièrement soignées et homogènes ; selon le site elles peuvent être constituées d'une haie de tamaris, d'atriplex, de chêne vert ou de fusain.

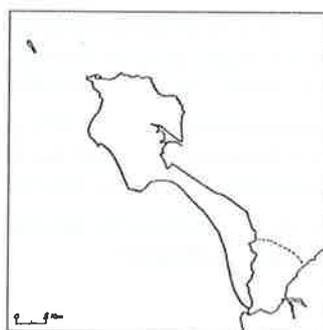
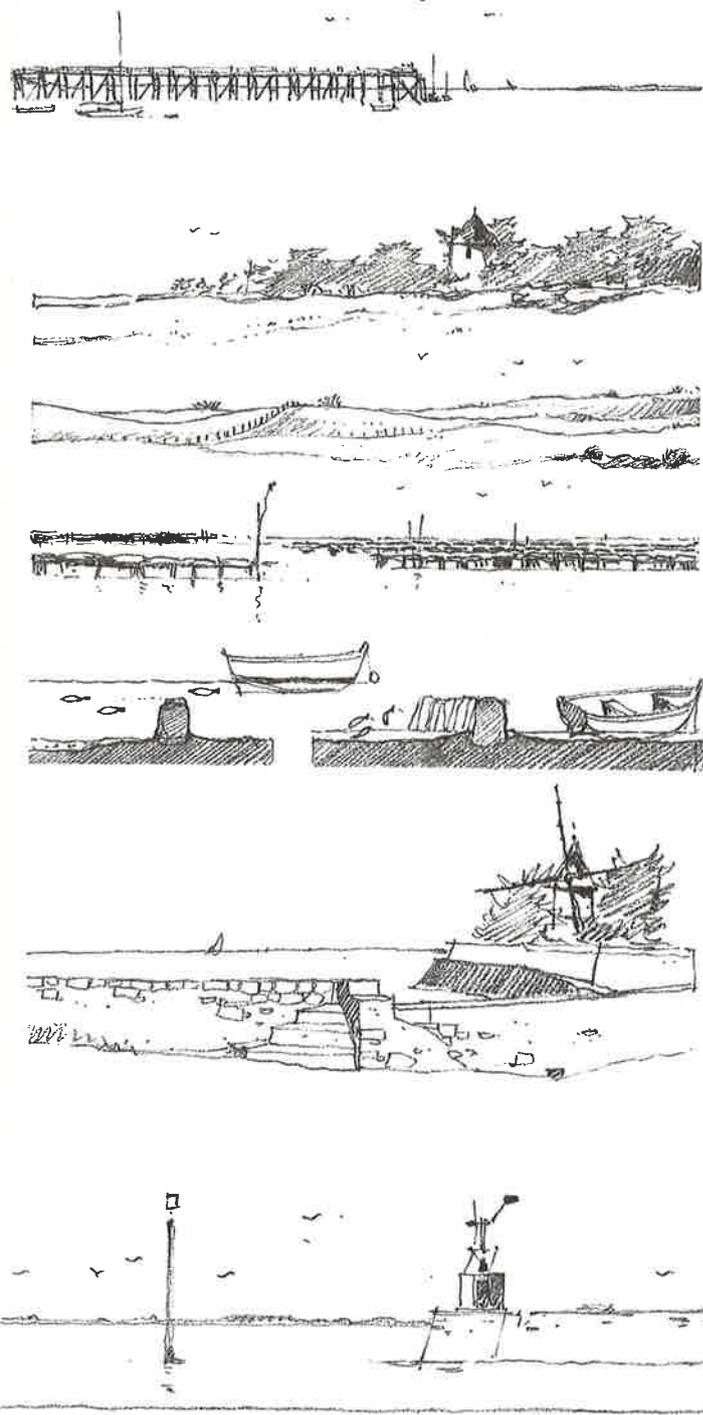


Talus planté de tamaris ou d'atriplex.

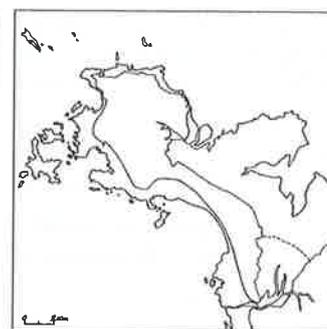


Haie soignée de fusains ou chênes verts





Marée haute



Marée basse

- Les dunes ont été plantées de pins au XIX^{ème} siècle pour assurer leur stabilité.
- Les dunes non construites et non plantées offrent encore une image du littoral initial de l'île
- Les villages se sont construits sur l'étroit cordon dunaire entre mer et marais (transformé peu à peu en terrains agricoles)
- Les parcs à huîtres ou à moules mettent à profit le large estran que la mer découvre généreusement à marée basse.
- Les pêcheries («écluses»), autrefois très nombreuses, sont maintenant en voie de disparition
- Les défenses contre la mer constituent un patrimoine souvent très pittoresque qu'il faut continuer à entretenir régulièrement pour éviter d'avoir à recourir aux ouvrages, efficaces mais moins pittoresques, de béton ou d'enrochement.

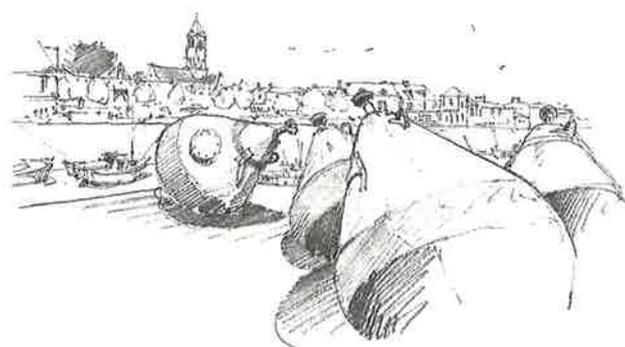
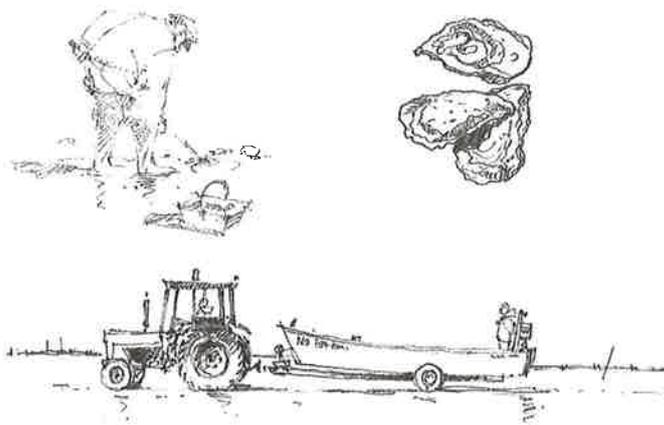
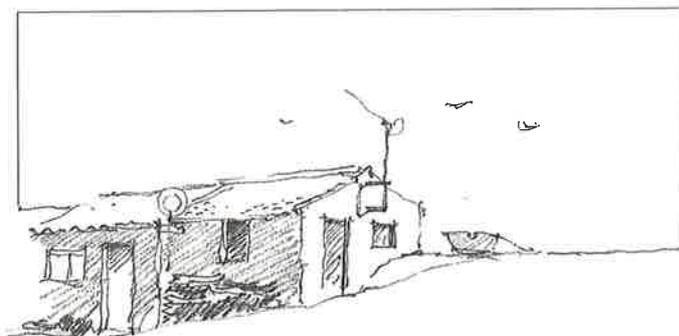
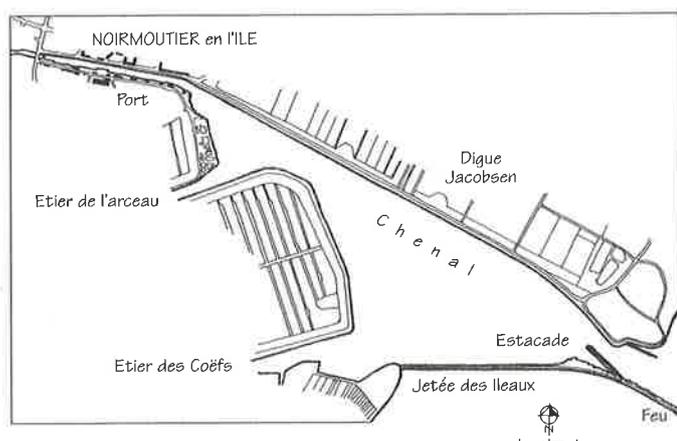


LES PORTS

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'île ne comporte qu'un port aménagé, celui de la ville de Noirmoutier, utilisé principalement pour le cabotage et le commerce du blé et du sel. La pêche se pratique de façon très artisanale à partir du rivage et de divers petits sites d'échouage comme le Vieil, le Bonhomme ou le Morin ; à cette époque, la pêche est une activité très secondaire face à l'agriculture et à la récolte du sel.

La première jetée du port de l'Herbaudière est construite, vers 1870, pour abriter les bateaux-pilotes de l'entrée de la Loire ; cette jetée va, en réalité, permettre le développement de la pêche à la sardine encouragée par la création des premières conserveries. Après la fermeture des conserveries et de difficiles reconversions, la pêche reste aujourd'hui une activité importante.

Le développement de la conchyliculture n'a pas occasionné de véritable création de port ; elle se contente des anciens sites aménagés de plans inclinés permettant l'accès des tracteurs et des «plates» remorquées.



■ Noirmoutier en l'Île,

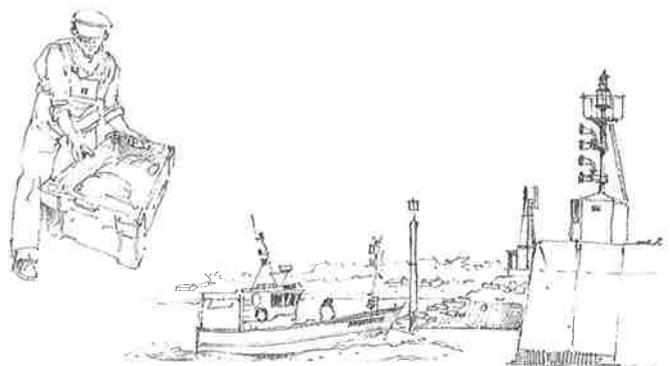
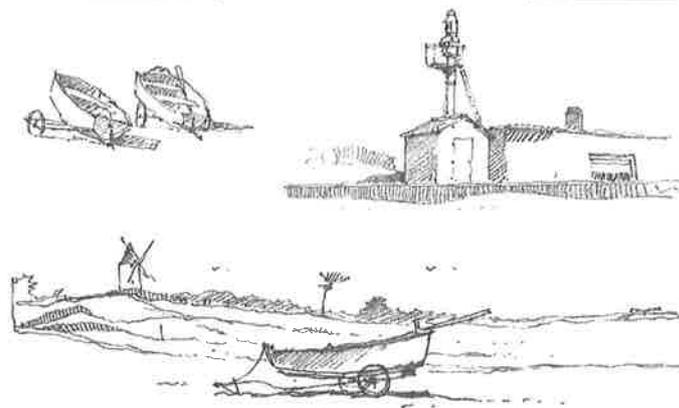
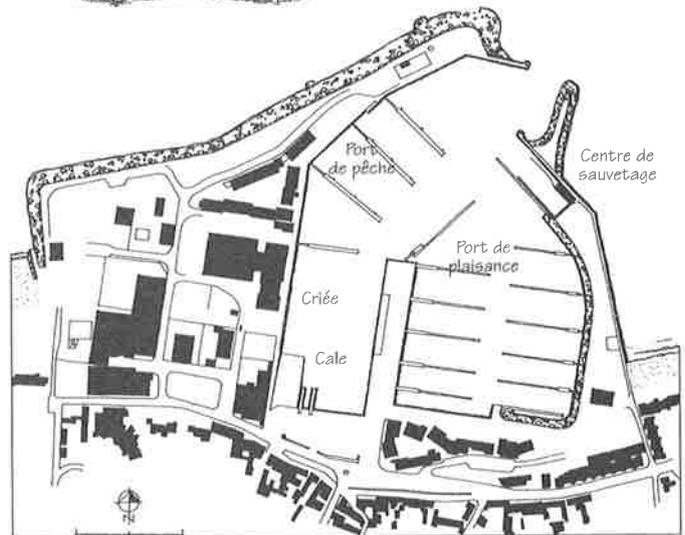
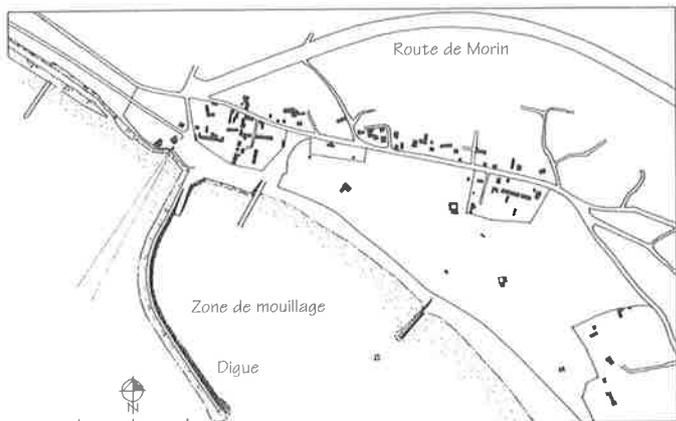
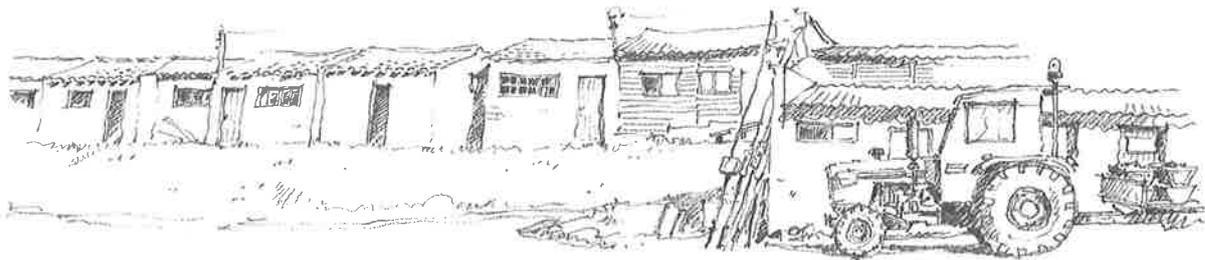
Le port est installé au fond d'une baie naturelle ouverte à l'est ; les aménagements actuels datent du XIX^{ème} siècle : digue Jacobsen (1810-12) et jetée des Ileaux (1862) Quais 1858.

Ces beaux ouvrages de pierres, les salorges et les ateliers des charpentiers de marine, sa situation au cœur de la ville ... donnent à ce port un fort caractère qui convient bien à sa nouvelle vocation : celle de perpétuer la mémoire de la marine traditionnelle.

■ Le Bonhomme,

Créé vers 1850 à l'extrémité de la digue séparant le polder de la Nouvelle Brille de celui de la Tresson, ce port se réduit à une cale de mise à l'eau prolongée par une aire d'échouage. Il tire son caractère du groupement pittoresque des cabanes ostréicoles isolées au milieu d'un paysage complètement dégagé.

L'activité ostréicole de ce port est aujourd'hui confortée par la création du lotissement ostréicole de la Nouvelle Brille.



■ Le Morin,

Cent ans de réflexion et dix-huit ans d'études ont été nécessaires pour réaliser la première tranche de ce port. Son exposition aux grandes houles d'ouest a nécessité la réalisation d'une digue brise-lame de 500 mètres de longueur pour protéger l'aire d'échouage.

Isolé à l'extrémité de la grande plage de la Bosse, il garde un caractère sauvage qui convient bien à ce site de rencontre entre le cordon dunaire et le marais.

■ L'Herbaudière,

Situé à la pointe ouest de l'île, ce port est né à la fin du XIX^{ème} siècle avec le développement des conserveries et de la pêche à la sardine ; il a subi d'importantes transformations dans les années 1970 pour accueillir les bateaux de plaisance, puis pour s'adapter aux évolutions de la pêche. Il possède maintenant une criée et une zone artisanale orientée vers les activités maritimes, ce qui lui donne un caractère de port moderne et animé.



R ESTAURER, CONSTRUIRE, AGRANDIR... SON HABITATION

Fiches de travaux

Avant tous travaux, il est nécessaire de bien comprendre les caractéristiques du paysage dans lequel nous intervenons.

La première partie de ce document insiste sur la notion de paysage global dans lequel les constructions ne sont qu'un élément parmi d'autres tout aussi importants. Il ne s'agit pas de minimiser l'importance de la qualité du bâti mais de la replacer dans un cadre plus vaste qui invite chacun à réfléchir autant sur la clôture, les plantations de son terrain que sur la construction proprement dite.

■ A propos de l'architecture «Noirmoutrine»

Les fiches de travaux qui suivent peuvent apparaître comme restrictives face à la variété admise des premières constructions balnéaires ou même de certaines maisons bourgeoises anciennes. Sur ce point les communes de l'Île ont pris depuis plus de vingt ans une position claire et motivée : la principale richesse de l'Île est son paysage ; celui-ci s'est constitué lentement dans un cadre économique et culturel relativement stable ; depuis une génération tout s'est accéléré et l'afflux de nouveaux résidents a multiplié à l'extrême les références en matière d'habitat et d'architecture ; les architectures d'influence extérieure qui étaient l'exception dans les siècles passés devenaient la règle.

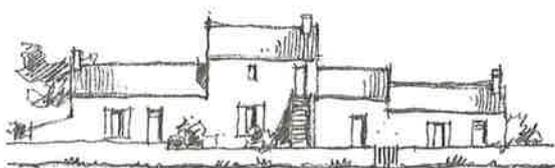
Conscients de la situation, des professionnels et des élus ont voulu promouvoir une architecture «Noirmoutrine» imprégnée de références anciennes mais adaptée aux modes de vie modernes ; le succès des premières réalisations a permis aux communes d'adopter cette architecture comme modèle de référence dans le cadre des premiers règlements de POS. Cela ne veut pas dire que toute évolution est désormais impossible, mais elle doit se faire en cohérence avec cette ligne de conduite.





ANCIENNES MAISONS NOIRMOUTRINES

Ces constructions souvent modestes se sont adaptées lentement au climat et aux matériaux disponibles ainsi qu'aux besoins des habitants. Cette architecture simple, économique mais élégante et pittoresque sert maintenant de référence pour les constructions d'habitations contemporaines ; elle perpétue un des caractères spécifiques de l'île.

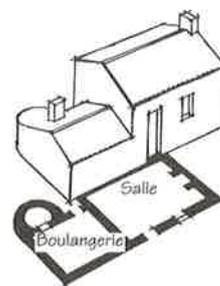
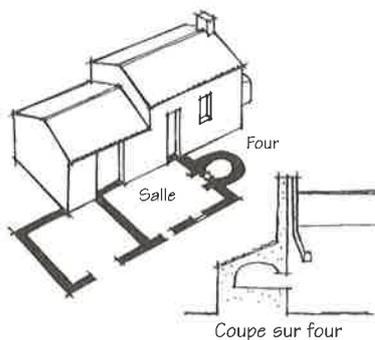
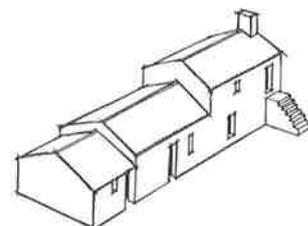
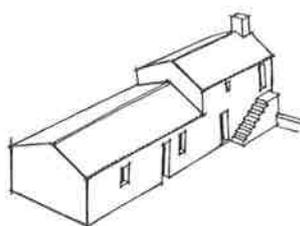


■ Constructions à caractère rural :

Habitation et lieu de travail des agriculteurs ou d'agriculteurs-pêcheurs, en général, rassemblées en villages ou hameaux entre la mer (les dunes) et le territoire agricole.

La construction est un assemblage d'éléments de base selon une ligne est-ouest :

- La salle, pièce principale éventuellement complétée d'une ou plusieurs chambres (en rez-de-chaussée ou étage),
- l'écurie ou l'étable,
- diverses dépendances, parfois sur deux niveaux formant cave et grenier,
- un four, le plus souvent en arrière du foyer de la salle, mais parfois dans une «boulangerie» (fournil) indépendante avec son propre conduit.



ELEMENTS DE DATATION

Les dispositions générales de ces constructions restent assez stables depuis plusieurs siècles.

La plupart de celles visibles aujourd'hui date de la fin du XIX^{ème} siècle ou du début du XX^{ème}. Avant cette période beaucoup de maisons étaient encore couvertes de «bourre» ou de «rouche» et ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

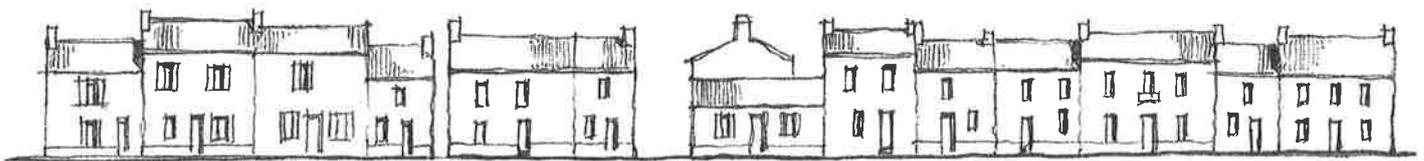
La nature des ouvertures peut permettre de dater certains corps de bâtiment :



Les «portes à trois pierres» semblent apparaître vers le début XVII^{ème} siècle (certaines sont datées) mais elles restent encore en vogue au début du XIX^{ème}



Les ouvertures à linteau droit et encadrement témoignent des constructions de la fin du XIX^{ème}



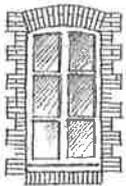
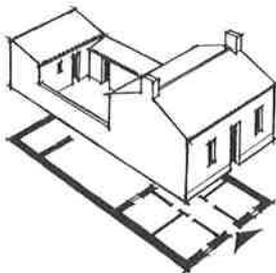
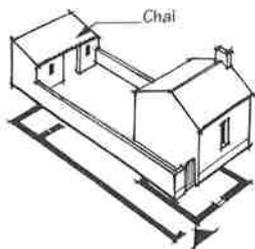
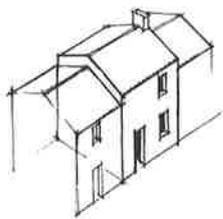
■ Constructions à caractère urbain :

Habitations de commerçants, d'artisans, de marins...rassemblées dans les bourgs.

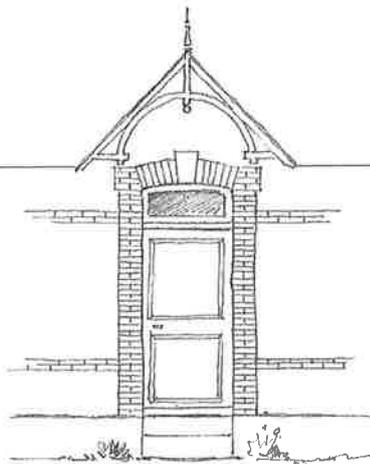
Construites sur des parcelles mitoyennes le long des rues et venelles, leurs façades sont souvent plus étroites que celles des maisons rurales isolées. En revanche, ces maisons ont souvent une épaisseur plus grande, correspondant à deux pièces.

La façade arrière ouvre sur une cour où donnent des dépendances diverses ; parfois un passage permet d'y accéder directement à partir de la rue.

Les constructions les plus grandes sont distribuées par un couloir central ; elles ont, parfois, une façade symétrique comme les maisons bourgeoises ; cette dernière disposition se diffuse principalement au début du XX^{ème} siècle.



Au début du XX^{ème} siècle la brique industrielle est utilisée pour les encadrements de baies ; le linteau est alors légèrement arqué ; la brique est parfois enduite, attention à ne pas confondre ces ouvertures avec celles utilisées au XVII^{ème} siècle sur les maisons bourgeoises .



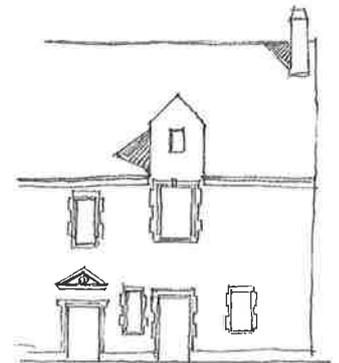
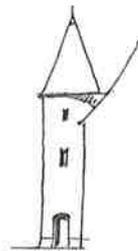
Les constructions populaires du début du XX^{ème} siècle empruntent aussi quelques détails aux « chalets » des vacanciers : débords de toiture, éléments de décor...



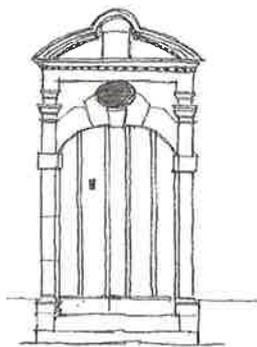
MAISONS BOURGEOISES ET BALNÉAIRES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Tandis que les constructions populaires restent très attachées au site, aux matériaux et aux coutumes, les constructions publiques, les maisons des grands négociants, des hommes de loi... puis des estivants témoignent de cultures et de mouvements architecturaux extérieurs à l'île. Ces grandes maisons font appel à des matériaux importés, en particulier à l'ardoise puis à la tuile mécanique pour les toitures.

■ **Constructions d'origine médiévale et renaissance** ; elles sont peu nombreuses et toutes rassemblées dans la ville de Noirmoutier.



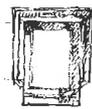
Escalier à vis



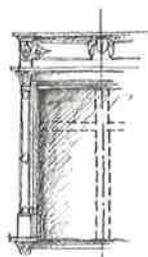
Porte d'entrée
début XVIIIème



Linteaux à accolade



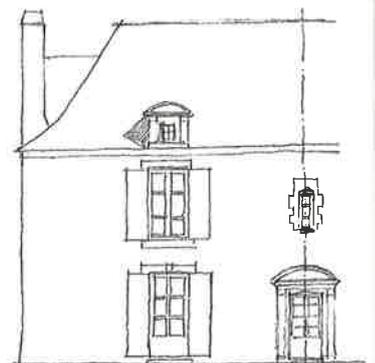
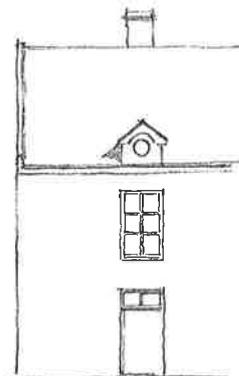
Encadrement de
fenêtre chanfreiné



Fenêtre large anciennement divisée
par un meneau et une traverse



Toiture à forte
pente en ardoise



■ **Constructions à travées régulières des XVII, XVIII et XIX^{ème} siècles** ; la forme des ouvertures et des moulures évolue tandis que la structure générale reste assez stable.

Linteau en arc segmentaire
utilisé surtout à la fin du
XVIII^{ème} siècle



Linteau droit, courant
aux XVII et XIX^{ème} siècles

Anse de panier



Certaines grandes demeures restent
couvertes en tuiles canal





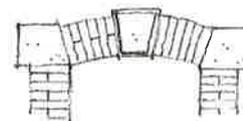
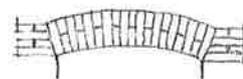
■ A partir de la fin du XIX^{ème} siècle les constructions utilisent souvent la brique et la tuile mécanique.



Brique industrielle

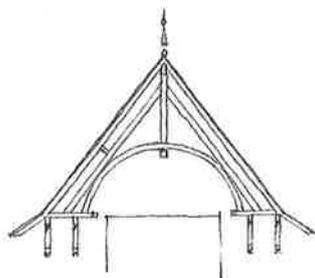


Tuile mécanique



Toitures imbriquées à forte pente en ardoises ou tuiles mécaniques

■ Les estivants amènent de nouveaux types architecturaux. Ils se caractérisent par des volumes plus complexes, un jeu de couleur entre la pierre (utilisée en moellons apparents) et la brique...



Importants débords de toiture avec charpente ouvragée



Dans les années 1920 à 1940, les villas s'inspirent volontiers de styles régionaux : basque provençal et bientôt Noirmoutrin...



RESTAURATION DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES

Chaque construction est le reflet d'un savoir-faire artisanal, d'une culture mais aussi d'un usage. Une restauration sera d'autant plus réussie qu'elle révélera mieux son origine ; avant tous travaux il est donc important de bien comprendre l'histoire des bâtiments concernés. Pour cela il est utile de se référer aux pages précédentes qui résument les principales typologies rencontrées sur l'île, pour plus de renseignement il est intéressant de consulter «Le Cahier du Patrimoine Noirmoutier et Yeu» (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France 1994).

■ Garder ou révéler la mémoire de l'usage ancien

La situation, la disposition des volumes, la distribution des pièces témoignent toujours d'une fonction particulière ; elles donnent à la construction son caractère et son sens dans le paysage. Parfois, des transformations ont déjà masqué une partie de ce caractère, il faut alors examiner les possibilités de le restituer.

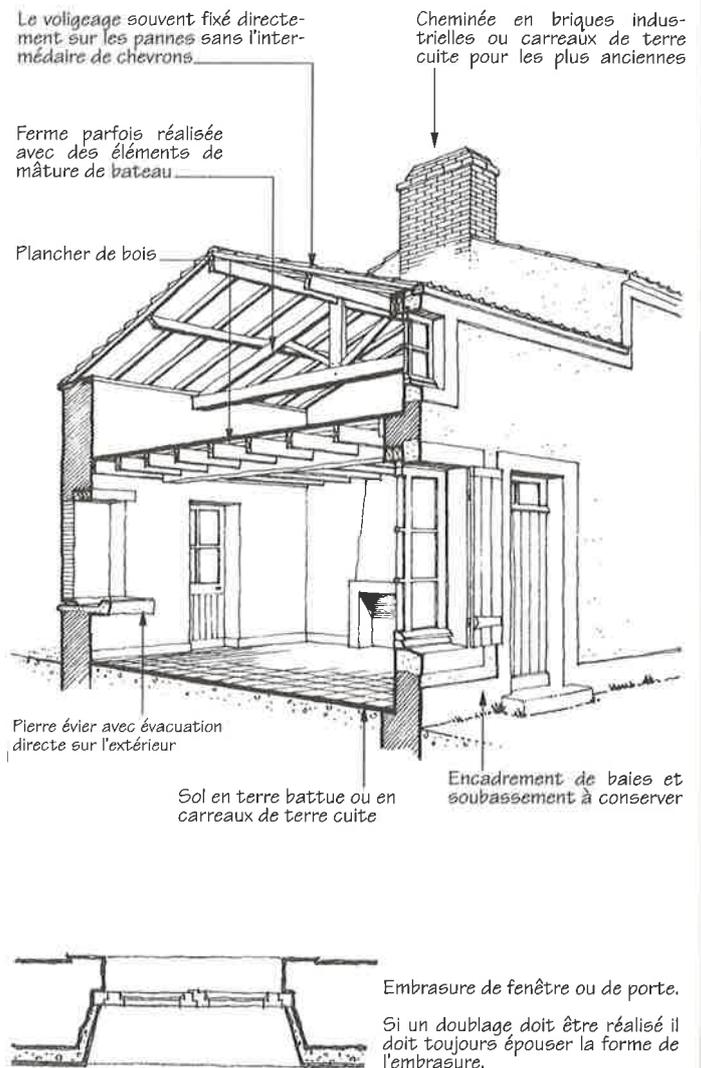
■ Perpétuer les techniques et les détails d'origine

Dans la dernière génération, beaucoup de constructions ont malheureusement été complètement détériorées, au sens technique comme au sens esthétique, par des restaurations faites pourtant avec beaucoup de bonne volonté ; avec un peu de recul nous devons maintenant éviter ces erreurs.

Sous prétexte d'économie et surtout d'évolution des techniques nous avons souvent mis à mal notre propre patrimoine :

- les enduits de ciment ont remplacé les anciens enduits de chaux entraînant trop souvent une aggravation notoire des problèmes d'humidité,
- il en est de même des sols recouverts d'un carrelage ou d'une moquette moderne mais trop étanche,
- les doublages modernes peuvent amener le même type de problèmes, de plus ils détruisent souvent la qualité de l'espace intérieur, (en particulier au niveau des embrasures de fenêtre),
- beaucoup de détails de façade ont déjà été simplifiés voire supprimés par les ravalements (encadrements de baies, corniches, soubassements...) et par les remplacements de menuiseries.

Les fiches qui suivent rappellent les principaux détails des constructions «noirmoutrines».



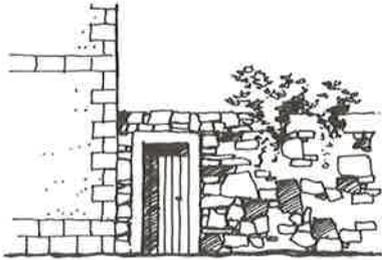
■ Les dispositions constructives des **maisons bourgeoises et des villas du début du siècle** sont très variées, elles ne sont pas détaillées dans ce document ; chaque rénovation devra donc faire l'objet d'une attention particulière qui visera à préserver le caractère d'origine.

■ **Les clôtures et les plantations** font aussi partie du patrimoine à préserver comme le montrent les pages suivantes.

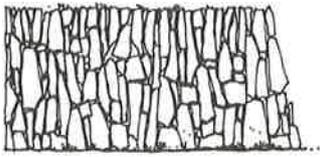


LES CLÔTURES

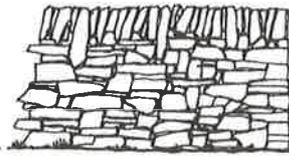
Comme leur nom l'indique, leur rôle premier est de clore les propriétés, pour cela un simple grillage suffirait ; mais elles servent aussi à abriter des regards ou du vent, à mettre en valeur ou à prolonger une façade... et dans tous les cas, elles sont un élément essentiel du paysage.



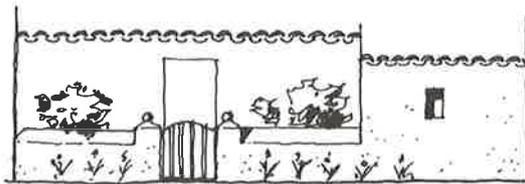
Mur en pierres de lest



Mur en pierres debout



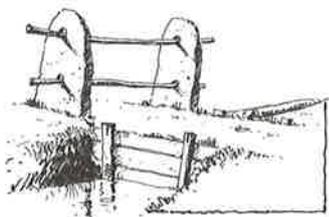
Mur avec couronnement debout



Muret en avant d'une façade



Talus planté ou «terrier»



Essèpes

■ Des dispositions originales à préserver

Les anciennes clôtures font partie du patrimoine de notre île ; elles doivent être préservées au même titre que les constructions dont elles sont le plus souvent le prolongement. Il existe même sur l'île plusieurs dispositions de clôture originales qui méritent toute notre attention :

■ **Les murs en pierres de lest.** A la belle époque du sel, les navires venaient nombreux charger du sel avant de prendre la mer pour la grande pêche (la salaison était en effet la principale technique connue pour conserver le poisson) ; venant à vide ils étaient donc obligés, pour naviguer à la voile, de se lester de pierres qu'ils laissaient sur place ; ces pierres ont été utilisées dans diverses constructions et de nombreux murs de clôture ; ces derniers se repèrent facilement à la diversité des couleurs et des natures de pierres mises en œuvre ; ils se rencontrent surtout aux abords du port de Noirmoutier.

■ **Les murs en pierres debout.** Les bancs de roches qui bordent la côte depuis le Vieil jusqu'à l'Herbaudière sont constitués de granit clivé ; on en extrayait des pierres plates de tous les calibres qui servaient principalement à la réalisation des ouvrages de défense contre la mer et des murs de pêcheries ; ces maçonneries de pierres sèches étaient appareillées verticalement, ainsi, les pierres se bloquaient les unes aux autres par leur propre poids. Cette technique est aussi employée, au nord de l'île, pour réaliser le faitage des murs de clôture. Au sud de l'île, cette disposition est exceptionnelle, en effet, la pierre calcaire qui s'extrait en moellons irréguliers convient mal à ce type d'appareillage.

■ **Les murets en avant des façades.** Entre les voies et les façades sud des habitations, il existe souvent un muret qui délimite un petit espace privé ensoleillé. Ce mur bas n'empêche ni de voir ni d'entrer, il prolonge la façade et sert d'écrin à une végétation décorative ; il est couronné d'une rangée de tuiles «tige de botte» qui donne à l'ensemble une finition colorée.

■ **Les talus plantés.** Le creusement de fossés de drainage et l'entassement des pierres qui gênaient les cultures sont probablement à l'origine des talus délimitant encore de nombreuses parcelles. Ces talus étaient en général complétés par des haies de tamaris ou de chênes verts qui protégeaient du vent, les cultures et les animaux.

■ **Les «essèpes».** Dans le marais, les clôtures sont constituées de fossés en eau qui laissent le paysage libre d'obstacle ; les seuls passages à fermer sont les entrées de champ ; pour cela, on utilisait autrefois des barrières constituées de deux ou trois perches de bois passées dans les trous de deux pierres plates (les essèpes) provenant des bancs rocheux du Vieil ou de la Blanche.



LES CLÔTURES - suite -

■ Ajuster sa clôture au paysage

Les types de clôtures décrits précédemment correspondent à des environnements précis en dehors desquels ils peuvent devenir parfaitement incongrus : des pierres d'essèpes prises dans un mur de parpaings enduits perdent évidemment tout leur sens et tout leur charme.

De même, si toute clôture doit être ajustée en hauteur, il convient d'harmoniser les matériaux en fonction de l'environnement existant.

Le caractère du paysage se constitue en grande partie grâce aux clôtures, mais chaque type de clôture à sa logique d'utilisation :

- **Les murs hauts** (1,50 à 1,80 mètres) sont les seuls permettant de garantir l'intimité d'une petite parcelle : ils prolongent les volumes construits et renforcent le caractère des quartiers denses, ils n'excluent pas une présence végétale : plantes grimpantes, plantations contre les pieds de mur, branches dépassant des jardins.

- **Les murets** (0,60 à 1,20 mètre) sont le prolongement d'une façade devant laquelle ils forment un premier plan, les plantations complétant le décor. Ils doivent autant que possible prolonger un volume venant en alignement de la voie.

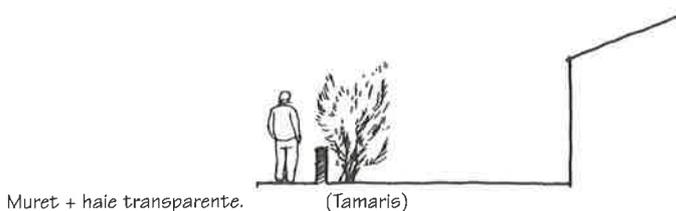
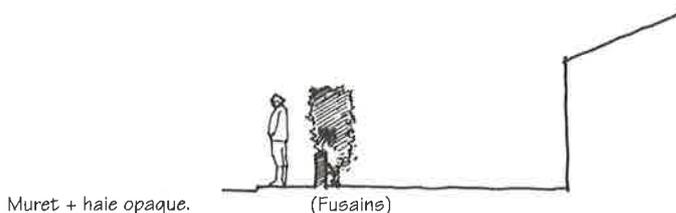
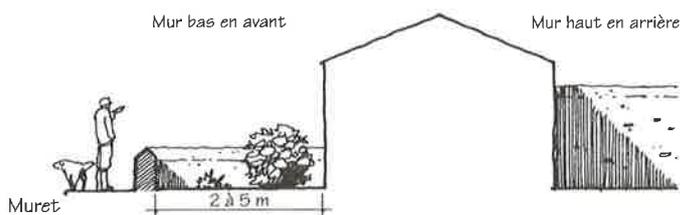
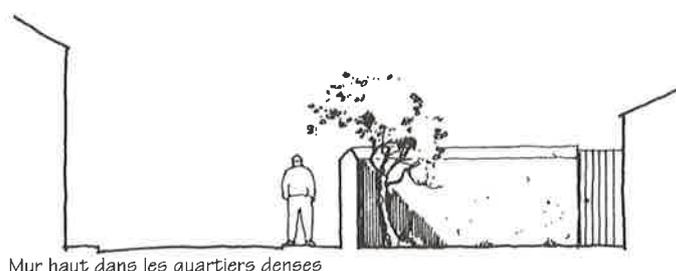
- **Les murets doublés d'une haie** forment le paysage des ensembles d'habitations de construction récente. Ils servent dans ce cas à assurer une liaison propre entre le trottoir et la clôture végétale. A terme, c'est la haie qui prédomine.

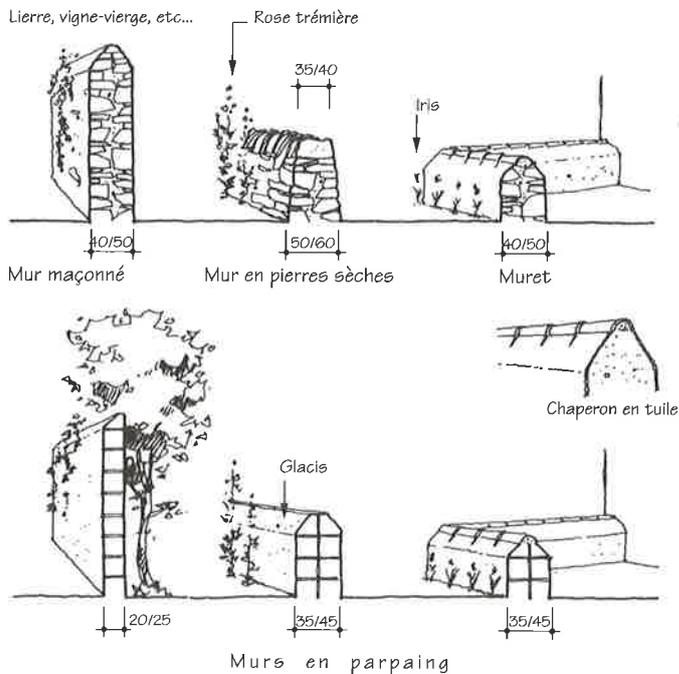
- **Les haies**, doublées ou non d'un grillage sont une clôture économique qui convient aux grandes parcelles ; elles permettent de renforcer le caractère végétal des quartiers résidentiels les moins denses.

- **Les talus plantés**, ou terriers, sont la marque des zones qui ont conservé la trame rurale préexistante. Ils peuvent également renforcer le caractère «naturel» de certains secteurs construits dans les dunes, les marais ou les bois.

■ Choix des végétaux formant les haies ou les talus plantés.

Pour perpétuer l'identité de l'île il est impératif de s'en tenir aux quelques espèces suivantes : fusain, atriplex (pourpier de mer), tamaris, chêne vert...





■ Construction des murs de clôture

Ces murs peuvent encore être construits de façon traditionnelle en pierres sèches ou hourdés à la chaux mais le plus souvent ils sont réalisés en parpaing enduit ; il est alors important de leur donner une épaisseur apparente voisine de celle des anciens murs (40 à 45 cm), en doublant l'épaisseur de parpaing. Pour les murs hauts, il est peut-être peu réaliste de doubler l'épaisseur, mais il faut alors terminer le mur par un glacis sur toute son épaisseur incliné vers la rue, l'autre côté étant masqué par la végétation du jardin.

■ Les portails

Ils sont le complément indispensable des clôtures et sont un élément d'identification important pour chaque résident, hier comme aujourd'hui ; ils doivent cependant rester en cohérence avec la clôture et le voisinage dans lequel ils s'intègrent.

Les portails anciens sont toujours traités sobrement :

- deux piles de maçonnerie de la même épaisseur que le mur, marquées seulement par un chapron pyramidal,
- un portail en lames de bois verticales en général jointives, éventuellement ajourées pour les portails bas.

Il est important de conserver ces dispositions simples qui font partie du caractère de l'île.

PRINCIPALES ERREURS A EVITER

- Les grillages apparents ; ils ne peuvent être que le signe d'un état transitoire entre la plantation d'une haie et son développement.
- Les brandes et coupe-vent ; ils sont interdits sur la commune de Noirmoutier, tolérés ailleurs à titre transitoire pour faciliter la pousse d'une haie.
- Haies de thuyas et autres conifères ; elles sont la marque des banlieues pavillonnaires de toutes les villes de France et donc un des principaux facteurs de banalisation du paysage.
- Murs minces non doublés d'une haie, piles de portail trop saillantes sur l'épaisseur du mur et trop hautes...
- Piles de portail en fausses pierres,...
- Portails en fer forgé et matériaux divers dont la succession donne toujours un effet hétéroclite.
- Portails de P.V.C. (matière plastique) soit-disant plus facile à entretenir mais finalement assez fragile et d'un aspect peu satisfaisant (strictement interdits sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île, fortement déconseillés dans les autres communes).



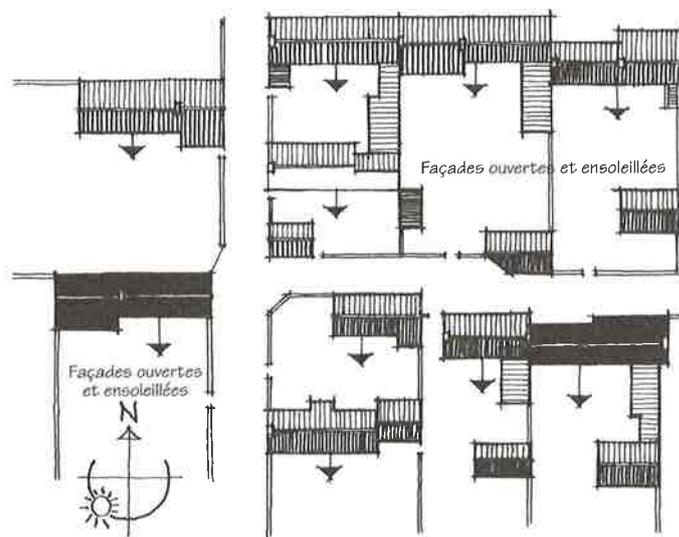
IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Chacun rêve d'un pavillon au milieu d'un terrain, mais est-ce bien raisonnable lorsque le terrain fait moins de 600 m² ? Ne faut-il pas mieux réfléchir en fonction du soleil, de l'intimité, de l'accès, du stationnement, du fil à linge, des plantations et des constructions voisines...

RAPPEL HISTORIQUE

Les portraits de paysage, développés dans la première partie de ce document, montrent les principaux types d'implantations :

- dans les quartiers denses, les constructions prolongées par les murs s'implantent en limite des parcelles, elles font écran entre la voie et le jardin ;
- dans les anciens quartiers d'habitation, les constructions présentent toujours leur façade la plus ouverte au sud ; cette orientation privilégiée est encore très perceptible, elle donne un certain ordre et un fort caractère aux anciens villages et quartiers. Ce type d'implantation doit évidemment être poursuivi partout où il existe ;
- les premières villas, construites sur de vastes terrains introduisent la mode du pavillon au milieu de son parc, les quatre façades étant presque également décorées et percées de fenêtres ; les distances de vue avec la voie et entre les constructions permettent de préserver l'intimité de chacun.



Adapter l'implantation à l'environnement bâti et végétal.

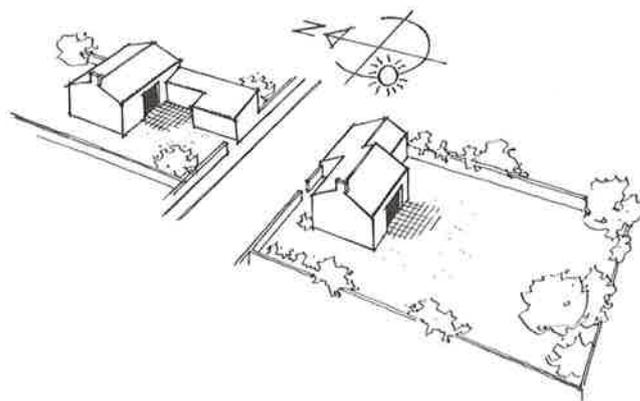
■ Adapter l'implantation à l'environnement bâti et végétal

Dans les quartiers anciens, il est important de poursuivre les modes d'implantation traditionnels. Les façades des volumes principaux doivent suivre la direction dominante (en général est-ouest, mais parallèles à la voie dans les quartiers les plus denses) et leurs façades doivent respecter les alignements ou retraits du voisinage. Seuls, les volumes secondaires peuvent s'implanter plus librement.

En limite d'espace naturel ou dans les bois, il faut évidemment préserver et utiliser au mieux les arbres et arbustes existants.

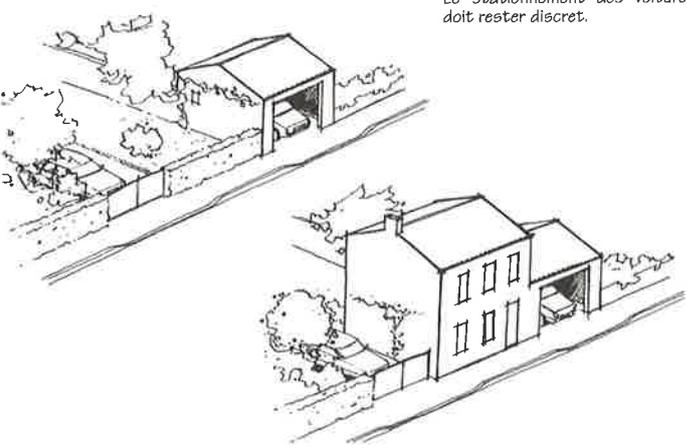
■ Adapter l'implantation au soleil, au vent et au vis-à-vis

Dans les quartiers neufs, il convient surtout de réfléchir à l'ensoleillement et à l'intimité des façades. Pour cela les principes anciens d'implantation restent souvent encore les meilleurs.



Adapter l'implantation au soleil, au vent et au vis-à-vis.

Le stationnement des voitures doit rester discret.



■ Utiliser les possibilités autorisées par les règlements concernant l'implantation en limite de terrain.

On profite mieux de son terrain et celui-ci paraît plus grand si la construction est située en mitoyenneté ou à l'alignement (même partiellement). Comme dans le passé, la construction reste le meilleur écran face à la rue et aux voisins.

■ Le stationnement des voitures

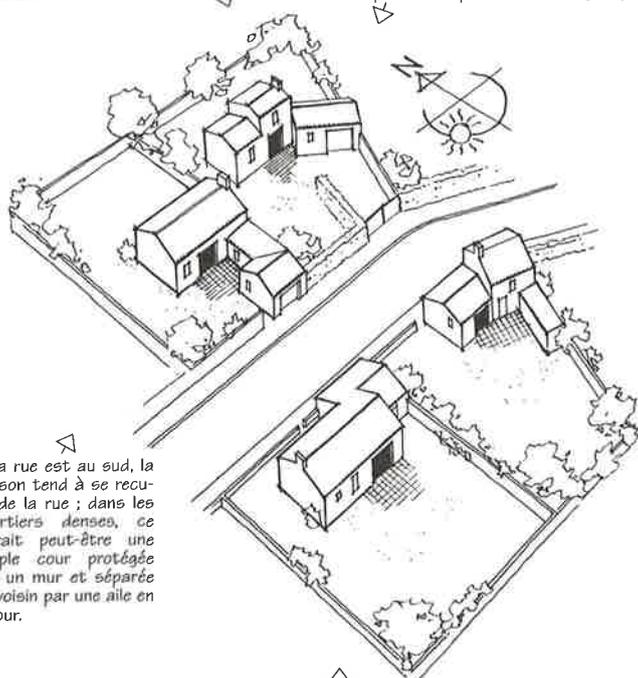
Dans toutes les zones, il doit être assuré sur la parcelle ; il s'interpose le plus souvent entre façade et rue, constituant un premier plan des plus disgracieux ; comment éviter cela ? La solution la plus simple est de les cacher derrière une porte de garage ou un portail opaque ; à défaut, il faut chercher à rendre le stationnement le plus discret possible : stationnement derrière un mur, une haie, sous un abri...

Je suis mieux séparé de mon voisin si je m'adosse contre lui que si j'ouvre des fenêtres à 3 mètres de la clôture mitoyenne.

Il vaut mieux laisser 6 mètres d'un côté (vers le soleil) que 3 des deux côtés.

Une aile en retour peut, à la fois, abriter une terrasse du vent, capter les rayons du soleil, préserver l'intimité.

La séparation peut être renforcée par l'interposition d'un garage.



Si la rue est au sud, la maison tend à se reculer de la rue ; dans les quartiers denses, ce retrait peut-être une simple cour protégée par un mur et séparée du voisin par une aile en retour.

Si la rue est au nord, dans les zones denses, l'implantation en limite de rue permet de dégager le maximum de terrain au sud. La façade reste peu ouverte, elle est enrichie par de bonnes proportions, un soubassement, une plante grimpante, éventuellement un muret et quelques plantations.

PRINCIPALES ERREURS A EVITER

- Implantation au milieu du terrain ; si elle peut être valable (et même imposée) sur un grand terrain, sur un terrain ordinaire (moins de 600 m²), cette disposition constitue un gaspillage de terrain néfaste tant pour le propriétaire dont le jardin paraîtra très petit, que pour ses voisins qui devront subir les vues des façades orientées vers eux.
- Fenêtres en étage orientées vers le voisin, cette erreur est souvent le résultat de la précédente. Les marges de recul de 3 mètres permettent la création d'ouvertures, mais celles-ci donnent directement sur la parcelle voisine surtout si elles sont à l'étage.
- Stationnement directement ouvert sur la voie, la voirie publique semble se prolonger à l'intérieur des parcelles, le paysage est ainsi éventré au profit de la voiture.



VOLUMES

Une maison n'est pas plus belle parce qu'elle est plus compliquée ; un volume simple est moins cher à construire, moins cher à chauffer ; il se compliquera peut-être tout naturellement par les extensions futures. Une maison peut gagner à être faite en plusieurs fois ; on peut l'adapter progressivement à ses besoins.

■ Toutes les constructions anciennes de l'île, même les plus pittoresques se caractérisent par un **volume simple dominant**, en général est-ouest, qui structure le paysage bâti ; l'épaisseur de ce volume est en général faible (6 à 7 mètres).

Les volumes secondaires sont logiquement construits **en prolongement soit des murs, soit des toitures**, plus rarement en recouvrement d'un angle de la construction principale.

■ **Les pignons** doivent rester simples et presque symétriques. Il faut absolument éviter les pignons à redent, trop dissymétriques ou trop larges. Sur l'ensemble de l'île, la largeur de pignons est limitée à 9 mètres en limite de propriété, et dans toutes les situations sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île. Ne négligeons pas les pignons, c'est souvent la vue offerte au voisin.

■ **Les étages** doivent être construits à l'aplomb des murs de façade du rez-de-chaussée, selon la logique constructive ; les étages n'occupant pas toute l'épaisseur du volume de rez-de-chaussée sont à bannir.

■ **Les volumes** doivent s'assembler parallèlement les uns aux autres ou perpendiculairement (à condition que l'un soit nettement plus haut que l'autre). Les autres dispositions ne sont possibles que si la forme du terrain le justifie.

■ **La tuile tige**, posée par le maçon, ne permettait pas de réaliser facilement des rencontres de toitures (noues ou arêtiers) ; ainsi, les toitures des volumes secondaires viennent, en général, se buter contre un mur du volume principal, l'étanchéité est alors assurée par un solin de mortier.

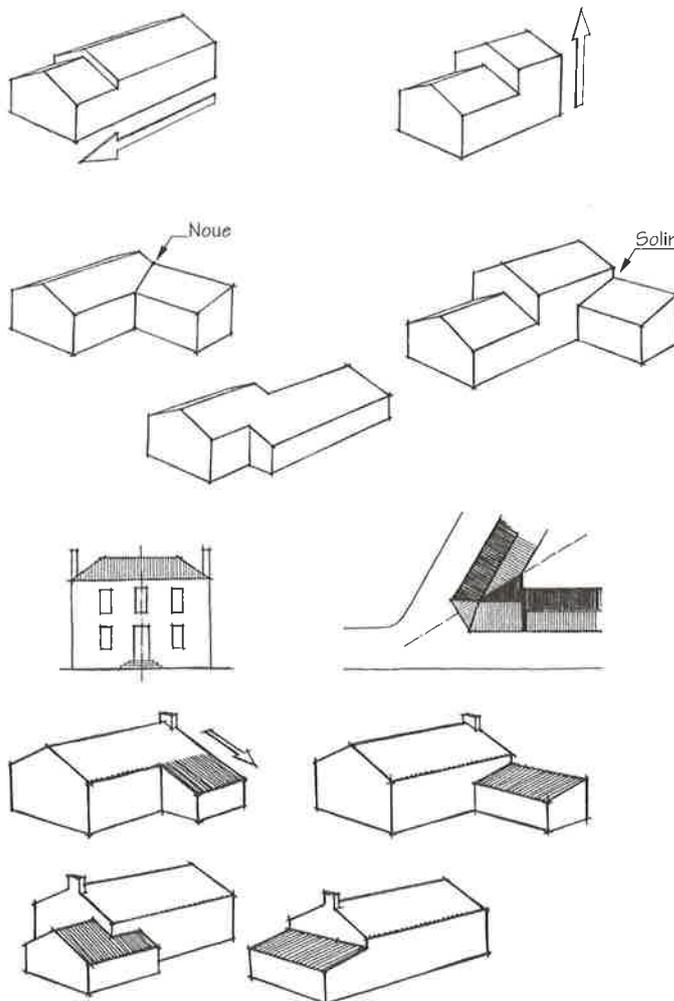
■ **Les toitures** à trois et quatre pentes sont assez rares, elles sont réservées aux maisons d'angle des rues principales et aux édifices publics ou maisons bourgeoises (souvent couvertes en ardoises).

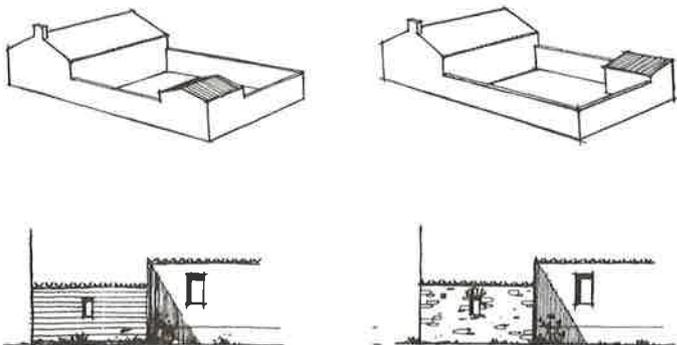
■ Annexes et extensions

La solution la plus simple, la plus logique, la plus économique est toujours la meilleure : il s'agit soit de **prolonger les murs**, soit de **prolonger les pans de toiture** comme cela a déjà été décrit pour le volume de base. Les solutions d'**imbrication sur l'angle** sont également possibles.

A chaque fois que le règlement d'urbanisme le permet, il ne faut pas hésiter à venir en alignement de la voie ou en mitoyenneté.

Un petit bâtiment séparé du corps principal devra toujours **s'adosser à ou se prolonger par un mur de clôture ou une haie**.





■ Matériaux des volumes secondaires

La solution normale consiste évidemment à reprendre les matériaux de la construction d'origine : enduit blanc et tuiles.

Pour des extensions limitées, il est également possible d'utiliser :

- des maçonneries de pierres apparentes, comme pour les anciennes dépendances agricoles,
- des pans de bois posés à clin, comme pour les annexes ostrécoles ou portuaires.

Pour les belles constructions du début du siècle, les éventuelles extensions devront réutiliser les matériaux mis en oeuvre sur le bâtiment d'origine.

■ Vérandas, préaux, auvents...

■ **Les vérandas** sont aujourd'hui à la mode : elles donnent à moindre frais des extensions attrayantes l'hiver et en mi-saison ; mais attention à les orienter dans un secteur protégé des rayons du soleil d'été ; le plus raisonnable serait de les orienter **au nord** comme autrefois les jardins d'hiver ; à défaut il vaut probablement mieux les couvrir d'**une toiture en tuile qui protégera efficacement du soleil**, les parties verticales pouvant rester largement ouvertes.

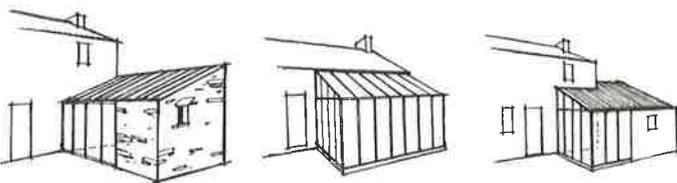
■ **Les préaux et auvents** ; ils ne sont souvent qu'un prétexte pour montrer quelques poutres de bois rustiques. Ils sont en général mieux intégrés s'ils ont **une fonction précise** : prolongement d'une cuisine, abris pour la porte d'entrée ou une terrasse...

Les vérandas comme les préaux doivent être composés avec le volume principal de la même manière que les annexes ordinaires. La meilleure solution, tant pour l'aspect de l'ensemble que pour la protection du vent et du soleil, consiste à les **imbriquer entre deux volumes de maçonnerie**.

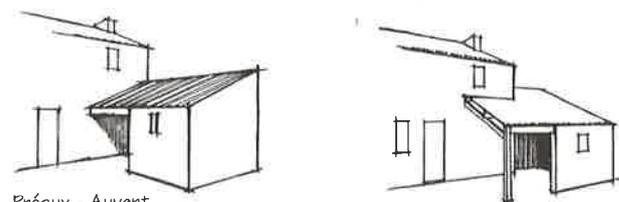
Les détails de réalisation doivent être simples et élégants, sans faux pittoresque :

- pour les auvents, inutile d'épauffer les arêtes des poutres ou de rajouter des jambes de forces,
- pour les vérandas, attention à utiliser des sections de menuiserie fines, de couleurs foncées et sans ornementation trop voyante.

Dans tous les cas, les vérandas rapportées sur une façade existante doivent rester discrètes, non visibles de l'espace public.



Vérandas



Préaux - Auvent



Les auvents trop petits pourront avantageusement être remplacés par une marquise de verre et serrurerie.



PERCEMENTS ET COMPOSITION DE FAÇADE

La position et la forme des ouvertures doivent prendre en compte : l'orientation au soleil, l'intimité des pièces qu'elles éclairent ou ventilent, la position du mobilier (en particulier dans les cuisines), mais aussi, l'aspect extérieur de la façade.

- **Les fenêtres plus hautes que larges** sont une des caractéristiques permanentes de l'architecture ancienne ; cela tient à plusieurs raisons concourantes, l'une technique : il était plus facile de réaliser des linteaux de faible portée, les autres pratiques : une fenêtre éclaire d'autant plus profondément dans la pièce qu'elle est plus haute, l'allège basse permet de voir dehors même assis.

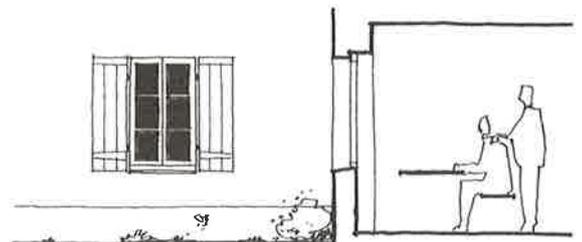
Si la première de ces raisons a en partie disparu grâce au béton armé, les suivantes restent encore d'actualité.

Associé aux volets abattants, ce type d'ouverture est l'élément de base de l'architecture ancienne et reste une référence pour les nouvelles constructions ; d'autres proportions d'ouvertures peuvent évidemment être employées mais il est souhaitable qu'elles se démarquent clairement du type de base et qu'elles prennent une place spécifique dans la façade. Par exemple :

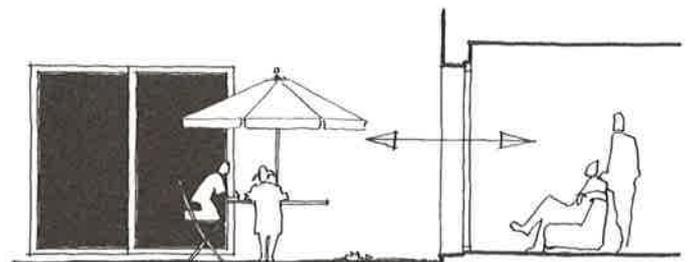
- **La porte-fenêtre** peut mettre en scène de grands vitrages sans volets ; elle prolonge le séjour vers l'extérieur et prend place sur une façade intime tournée vers une cour ou un jardin ; sa fonction veut qu'elle ne soit pas ou très peu visible de la rue.

- **Une très petite fenêtre** placée en hauteur éclaire et ventile une pièce d'eau, sans en trahir la stricte intimité.

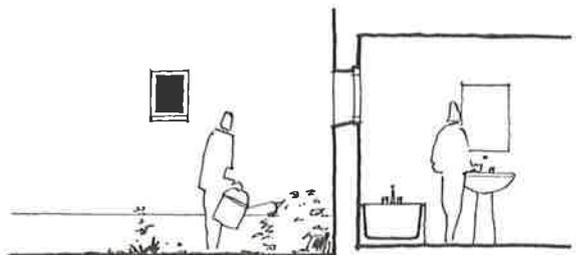
- **La fenêtre de cuisine** pose un problème très particulier : beaucoup de personnes souhaitent avoir leur évier ou leur plan de travail juste sous la lumière, ce qui amène à remonter l'allège de cette seule fenêtre qui souvent se compare avec celles plus basses des fenêtres des chambres ; comment faire ? Deux solutions peuvent être envisagées : soit isoler cette ouverture dans une portion de façade grâce à un décrochement de volume, soit modifier la disposition intérieure et au lieu du plan de travail installer une simple table qui servira aussi à déjeuner agréablement face à une fenêtre de belle proportion. Il est encore possible de descendre l'appui de fenêtre au ras du plan de travail ou de l'évier en évitant les robinets ou en optant pour une fenêtre basculante ou fixe en partie basse.



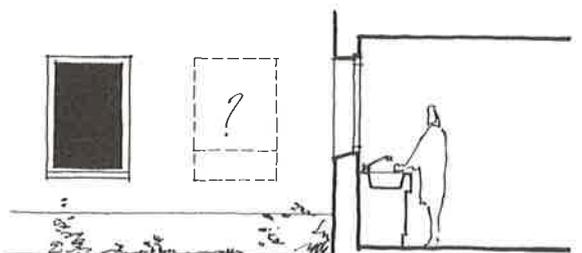
Eclairer et voir



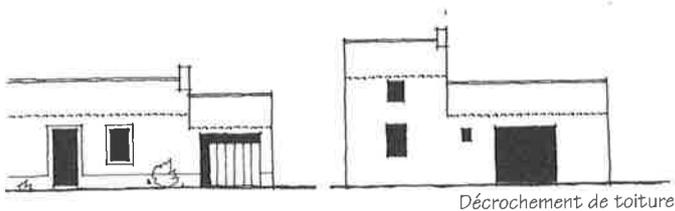
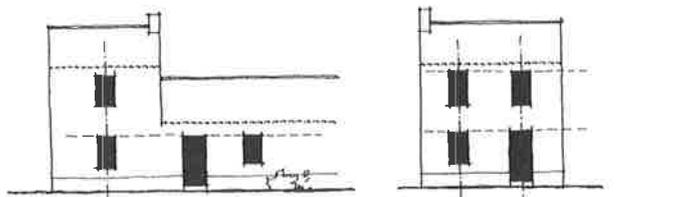
Prolonger l'intérieur vers une terrasse



Eclairer, ventiler, se protéger



Composer l'intérieur comme l'extérieur

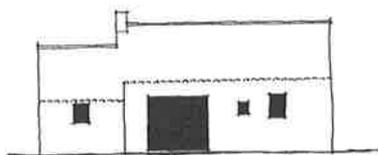


Décrochement de toiture

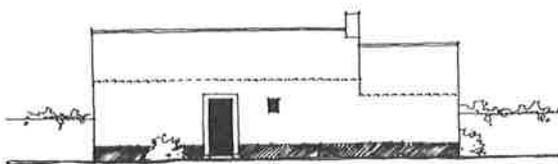


Rupture

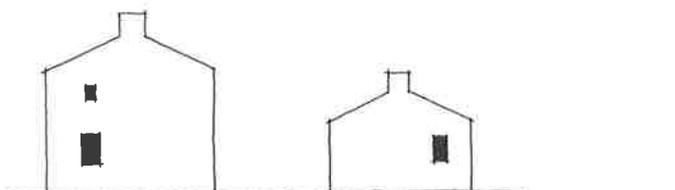
Décrochement de façade



La hauteur de l'espace entre le linteau et l'égout de toiture doit rester faible (excepté pour les très petites ouvertures)



Une façade sur rue peu rester presque aveugle



Les pignons doivent être peu percés

■ Composition des façades

Vues de l'extérieur, les ouvertures composent la façade, elles doivent suivre une certaine discipline et respecter certains principes :

- aligner les ouvertures de même nature,
- ne pas mélanger plus de deux types d'ouvertures (sans compter les très petites) sur une même section de façade, les décrochements en élévation ou en plan peuvent permettre de découper une même façade en plusieurs sections composées de façon un peu autonome. Les portes-fenêtres, portes de garage comme les préaux peuvent aussi constituer une rupture dans une grande façade.

Cependant, il ne faut pas abuser de ces décompositions de façade ; il faut surtout essayer de **limiter le nombre d'ouvertures différentes** sur une même maison. Ce nombre ne devrait, qu'exceptionnellement, dépasser 5 :

- un type de fenêtre pour les pièces habitables (chambres, cuisine...)
- un type de petites fenêtres pour les pièces d'eau, entrée...,
- une porte-fenêtre,
- une porte d'entrée,
- une porte de garage,

Comme dans les maisons anciennes, il faut **garder des pans de mur aveugles les plus grands possible** en particulier du côté rue : ils évitent la monotonie d'un percement régulier, permettent une mise en valeur des plantations et à l'intérieur ils sont précieux pour meubler...

Les pignons doivent être percés le moins possible, en particulier en partie haute.

La façade peut s'enrichir d'encadrements d'ouvertures, soubassement, corniche... plantations.

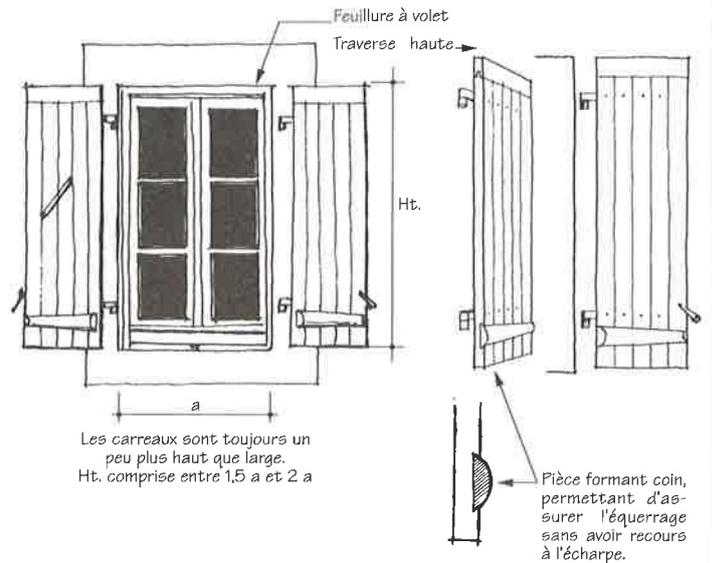
ERREURS A EVITER

- Multiplier les types d'ouvertures sur une même façade ; leur composition devient impossible.
- Mélanger les ouvertures verticales et horizontales et évidemment élargir les fenêtres verticales d'une façade ancienne.
- Percer un pignon trop près de la rive de toiture ; désagréable vue de l'extérieur, cette erreur est encore plus choquante de l'intérieur : l'angle de la fenêtre venant se coincer contre le rampant du plafond.



MENUISERIES

La qualité d'une construction s'exprime beaucoup par le détail ; à Noirmoutier, les maçonneries simples et blanches mettent particulièrement en valeur les menuiseries qui apportent la touche de couleur indispensable. De ce point de vue, la tendance à l'utilisation du plastique blanc est particulièrement regrettable.



RAPPEL HISTORIQUE

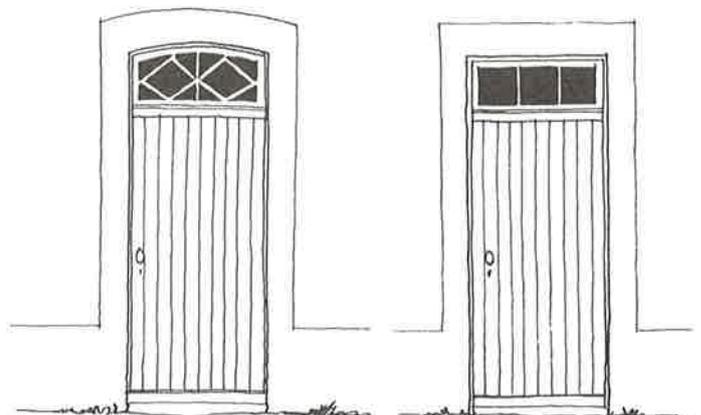
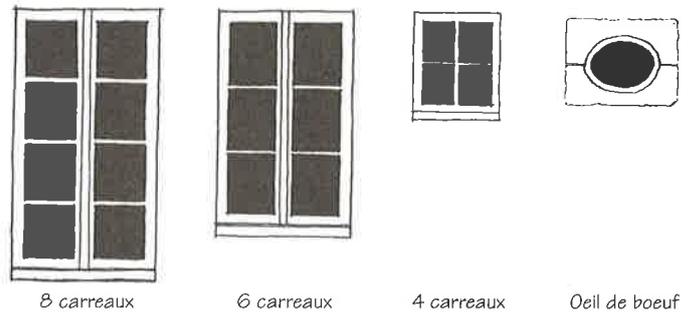
Depuis le XVII^{ème} siècle, un type de fenêtre s'est imposé sur l'île : ouverture à deux battants, de proportion nettement verticale, linteau droit ou légèrement cintré (arc segmenté), volets extérieurs abattants étroits. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les petits carreaux sont de rigueur (les grands vitrages sont difficiles à réaliser), mais à partir du XIX^{ème} ils sont remplacés par de grands carreaux de la largeur de chaque battant. La proportion des ouvertures s'en trouve standardisée, il existe alors deux types d'ouvertures, celles à 6 ou 8 carreaux.

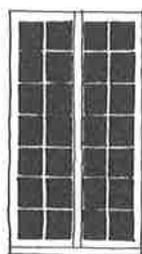
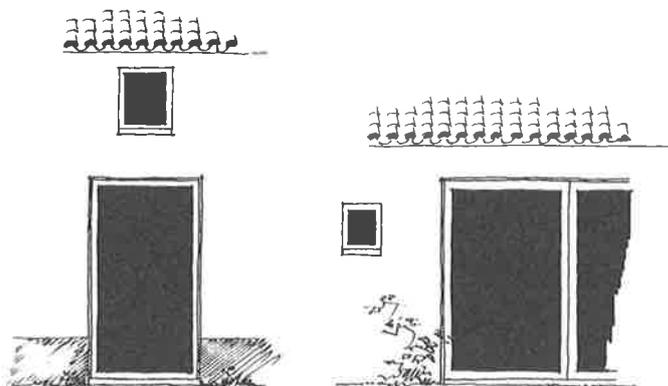
Ces fenêtres concernent évidemment les belles pièces, elles sont complétées par de petites ouvertures à un ou quatre petits carreaux et un volet d'un seul côté, ou de simples œils-de-bœuf.

Les portes d'entrées sont pleines mais fréquemment surmontées d'une imposte vitrée dont la menuiserie peut-être ouvragée (losanges, rayons...).

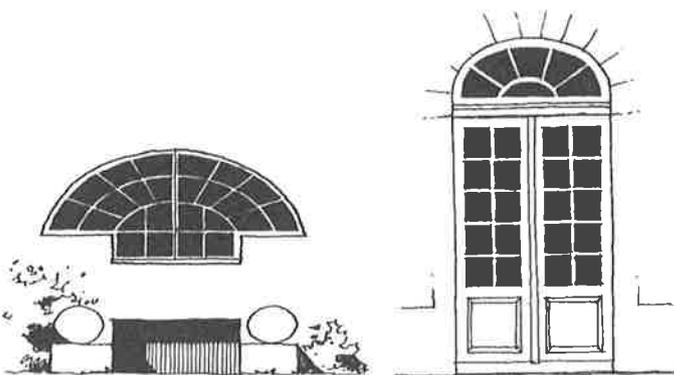
Les portes des hangars et dépendances diverses sont pleines, en lames de bois verticales.

Il existe à Noirmoutier une façon originale de réaliser les contrevents : les lames de bois sont assemblées en partie haute sur une traverse de même épaisseur qui les protège des pénétrations d'eau ; en partie basse une traverse saillante forme coin et vient raidir l'ensemble sans avoir recours à une écharpe diagonale. Cette disposition élégante et efficace mérite d'être perpétuée.





Les anciennes menuiseries des belles demeures et des villas doivent être soigneusement restaurées, elles font partie du patrimoine.



■ Aujourd'hui

La mode des grandes baies impose d'autres dispositions, d'autres matériaux qui doivent trouver leur place dans l'architecture.

Lorsqu'il existe une grande porte-fenêtre il est possible et logique d'utiliser des vitrages uniques sur les baies voisines de proportions plus traditionnelles.

L'emploi des volets roulants s'impose pour les grandes baies ; mais l'abandon des contrevents pour les baies ordinaires est très dommageable à l'animation et au pittoresque de la façade ; heureusement, la plupart des habitants de l'Ile semblent y être très attachés et ne considèrent pas le volet roulant comme un progrès absolu.

L'emploi du P.V.C. (matière plastique), s'est largement diffusé ; il est vanté comme plus économique, plus facile d'entretien, plus étanche... autant de qualités toutes relatives par rapport au bois dont la longévité reste prouvée, sur parfois plusieurs siècles, pour peu qu'il soit un minimum entretenu.

Ce type de choix pourrait relever de la seule responsabilité du propriétaire si ce matériau présentait un aspect satisfaisant pour le passant ; mais force est de constater que, actuellement, le PVC s'exprime au détriment de l'aspect ; il est même un des principaux facteurs de banalisation de l'architecture noirmoutine : en la privant de couleur, en l'affublant de peintures noires à fer de lance qui signent définitivement la victoire du plastique sur la qualité de l'environnement. On peut cependant rêver pour l'avenir de certaines améliorations promises par les constructeurs.

Sur la commune de Noirmoutier-en-Ile, les portails et volets doivent obligatoirement être en bois peint (ainsi que toute les menuiseries dans le périmètre de la ZPPAUP). La même chose est fortement conseillée dans les autres communes.

ERREURS A EVITER :

- Utilisation des petits carreaux sauf pour la restauration des croisées antérieures au XVIII^{ème} siècle et de certaines menuiseries du début du XX^{ème} siècle.
- Grilles en serrurerie ouvragée ; elles prennent volontiers un caractère andalou qui apparaît comme parfaitement déplacé sur l'Ile.
- Porte de garage à oculus ; l'éclairage peut en général être trouvé d'une autre façon (quelques tuiles de verre en toiture par exemple), la menuiserie doit rester simple.
- Pavés de verre, toujours disgracieux.



TOITURES

En dehors des quartiers les plus denses où le paysage est constitué essentiellement par la succession des façades, ce sont surtout les toitures qui marquent le paysage au dessus des clôtures et de la végétation des jardins. Leurs formes, leur matière et la qualité des détails (cheminées, égouts...) sont donc particulièrement importantes. Attention aussi de ne pas détériorer une belle toiture par des ouvertures intempestives.

RAPPEL HISTORIQUE

■ *Le matériau de base est la tuile de terre cuite canal, dite aussi « tige de botte » ; c'est un matériau simple et astucieux : le même module posé dans un sens ou dans l'autre, est utilisé tant pour les parties courantes que pour les détails ; ce matériau impose sa discipline à toute la toiture et lui donne son caractère.*

Cette tuile est le plus souvent posée par le maçon ; elle est, en effet, scellée au mortier et les principaux détails font corps avec la maçonnerie :

■ *La rive est formée de tuiles scellées en continuité avec l'enduit des pignons ce qui forme une suite d'élégants décrochements en extrémité de chaque tuile ; parfois, elles sont posées en simple recouvrement.*

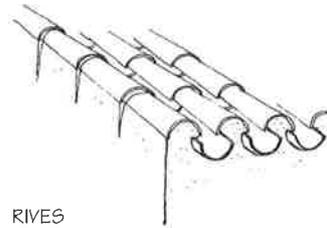
■ *L'égout est essentiellement constitué du débord des tuiles courantes qui projette l'eau à l'extérieur et forme en lui-même un décor ; ce dernier rang de tuile est souvent soutenu par une rangée de briques ou un léger ressaut de l'enduit, ou pour les constructions les plus élaborées par une petite corniche de pierre ou une « génoise » constituée comme le gâteau, d'une superposition d'éléments, ici des tuiles et des briques.*

■ *La récupération des eaux de pluie ; ce type de rive s'accommode très mal de gouttières qui masquent les abouts de tuile ; l'eau de pluie tombe librement en bas des façades où elle peut être récupérée par un drainage de graviers.*

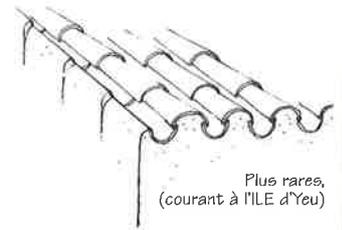
En limite de voie, il peut être nécessaire de récupérer cette eau ; la solution de la gouttière pendante est alors la plus simple ; mais, la plus esthétique est de récupérer l'eau dans un chéneau encastré en retrait des tuiles d'égout qui restent ainsi apparentes.

■ *Le faîtage est composé des mêmes tuiles posées jointives, sans recouvrement entre elles.*

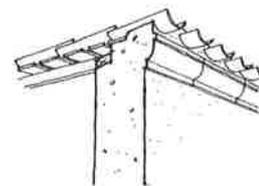
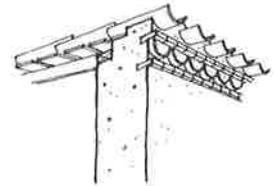
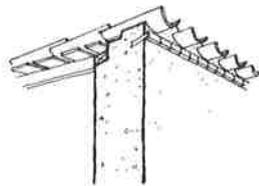
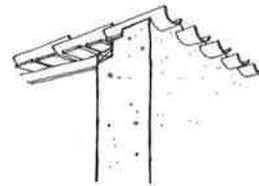
D'autres types de tuile sont aujourd'hui utilisés et admis par les règlements d'urbanisme pour leur ressemblance avec la tuile canal, ils doivent, cependant, être utilisés de la même manière que la tuile traditionnelle et les égouts doivent toujours être constitués de tuiles courbes.



RIVES



Plus rares,
(courant à l'ILE d'Yeu)



CORNICHES

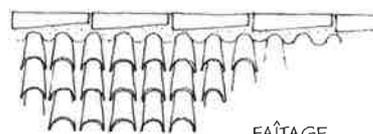


Courant

Couvrant



CHÉNEAU ENCASTRÉ



FAÎTAGE

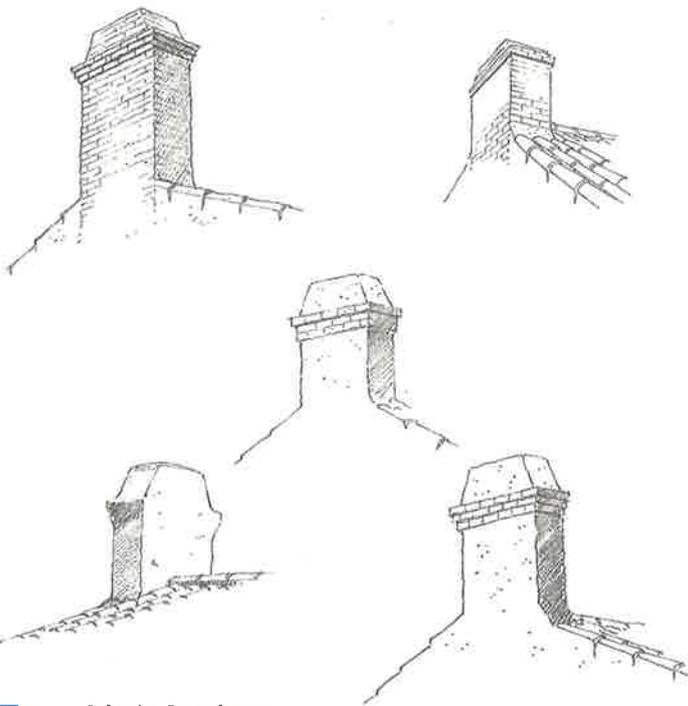


■ Les souches de cheminées.

Elles sont anciennement réalisées en briques : carreaux de terre cuite pour les plus vieilles, briques compressées industrielles pour les plus récentes.

Dans les maisons isolées ou celles des villages, la cheminée se situait le plus souvent sur le pignon situé à l'Est, où elle servait à la fois pour la salle et le four à pain.

D'une manière générale, elle prend place, dans le prolongement du pignon, à cheval sur le faîtage ou en contact avec lui ; plus rarement elle peut être en bas de pente, sa face extérieure restant dans le même plan que le pignon. Elle est souvent enduite comme celui-ci, son couronnement restant alors en briques.



Aujourd'hui, l'élégance de la maison dépend encore de la position de la cheminée qui marque souvent le point final de la composition volumétrique : elle doit si possible prolonger un pignon du volume principal et rester à cheval sur le faîtage. Dans tous les cas, la section extérieure de la cheminée doit rappeler l'épaisseur des murs de maçonnerie ancienne dont elles étaient le prolongement : soit 40 à 50 cm. d'épaisseur pour une largeur au moins égale et si possible largement supérieure.

Si un conduit est monté à l'extérieur d'un mur pour créer une nouvelle cheminée, la souche doit venir recouvrir le mur comme dans les cas décrits précédemment.

■ Les toitures terrasse.

Les toitures terrasse sont évidemment à proscrire, de même que les loggias encastrées dans les toitures. De petites toitures plates peuvent cependant être tolérées, en raccord de deux volumes plus hauts.

■ Les châssis de toiture.

Il y a encore peu d'années, il ne s'agissait que de modestes châssis dit « tabatière », simple ventilation ou éclairage de grenier. Aujourd'hui la mode des « Velux » et autre éclairage de toiture s'impose à Noirmoutier comme partout. Au delà des effets de mode il faut bien mesurer les inconvénients de ce dispositif :

- du point de vue technique, la faible pente des toitures rend l'étanchéité des raccords quelque peu hasardeuse,
- du point de vue usage, le volume de comble à récupérer est évidemment sans commune mesure avec celui des toitures à pente d'ardoise,
- du point de vue esthétique, ces percements sont toujours négatifs (par respect pour le patrimoine ancien cette disposition est d'ailleurs interdite dans la zone de protection du patrimoine de la commune de Noirmoutier en l'Ile).

Il faut cependant admettre que dans certaines situations ces châssis de toiture permettent d'apporter un supplément de lumière qu'il est difficile de trouver ailleurs. Dans ce cas ils est important que ces ouvertures restent discrètes, c'est-à-dire, qu'elles soient situées sur les versants les moins vus et dans leur partie basse. Leurs dimensions doivent aussi être minimum (trois rangs de tuiles au maximum); il ne faut pas oublier qu'une ouverture vers le ciel éclaire beaucoup plus que la même située en façade ; sans parler des surchauffes d'ensoleillement dont il est pratiquement impossible de se protéger. Dans le cas d'une construction neuve, un châssis de toiture est une erreur de conception ; seuls de très petits châssis au-dessus d'une pièce d'eau ou d'un rangement peuvent se justifier.



COULEURS ET MATÉRIAUX

Dans la dernière génération, la tuile et l'enduit peint en blanc se sont imposés partout, les variations de couleur se limitent aux menuiseries. Cette épuration des matières, conforme aux aspirations esthétiques contemporaines, a donné quelques beaux résultats. Mais aujourd'hui la diffusion du PVC qui tend à imposer le blanc également pour les menuiseries rend inutiles toutes les gammes de couleur préconisées par les communes. Il est temps de réagir pour introduire des variations, des surprises et ainsi caractériser de façon différente des quartiers souvent trop semblables.

RAPPEL HISTORIQUE

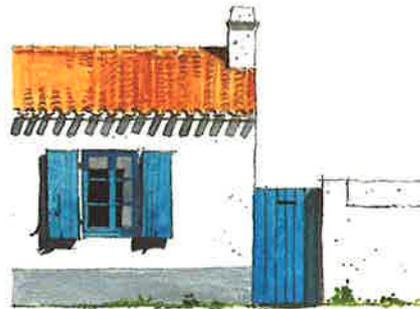
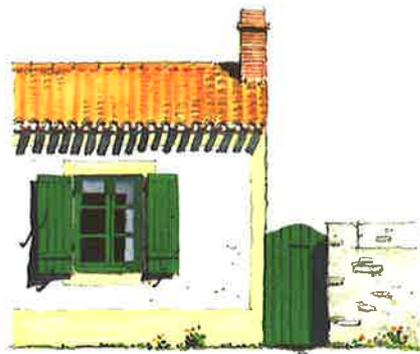
Jusqu'au début du XX^{ème}, les matériaux de construction sont en nombre très réduit :

- **la pierre**, utilisée en moellon pour les murs de bâtiment comme de clôture : granit au nord, calcaire au sud, parfois pierres des lests de navire ; la pierre de taille est réservée aux encadrements de baie et chaînages des plus belles constructions,
- **la chaux**, utilisée en mortier sur les façades des parties habitables des constructions, les bâtiments annexes restant souvent en maçonnerie apparente,
- **la tuile** tige de botte recouvre l'ensemble des toitures, seules les toitures des édifices publics et religieux ainsi que de rares maisons bourgeoises utilisent l'ardoise,
- **le bois**, utilisé pour les menuiseries et les charpentes (pour ces dernières, le réemploi d'épaves de bateaux est assez courant) ; il est aussi employé en bardage pour les salorges et les ateliers de constructions navales ou les chantiers ostréicoles.

Ces matériaux sont souvent laissés bruts, parfois ils reçoivent une finition ou une protection :

- **badigeon** de lait de chaux pour les murs de façade; sur certaines maisons modestes, seuls les encadrements de baies sont blanchis ; inversement pour les constructions avec encadrements et chaînages en pierres de taille, seules les parties courantes sont blanchies,
- **le blanc de zinc** pour les menuiseries des habitations qui leur donne une teinte gris blanchâtre,
- **le coaltar** utilisé pour les bateaux comme pour les constructions (en soubassements , sur les portes de dépendances et les bardages de bois...).

Les véritables couleurs n'apparaissent, semble-t-il, que vers le début du XX^{ème} siècle, avec la diffusion des **peintures pigmentées** ; utilisées d'abord sur les bateaux, leur usage s'étend aux menuiseries des constructions. Les badigeons eux-mêmes sont parfois teintés de pigments, ainsi l'architecture de la première moitié du siècle apparaît-elle comme très colorée. Cette coloration est d'autant plus vive qu'elle s'exprime par rapport au blanc qui reste présent sur toutes les façades, soit sur le corps du mur, soit



Les vernis sont à proscrire totalement pour les menuiseries et charpentes extérieures ; les lazures de couleur bois doivent être remplacées par des produits noirs ou foncés plus conformes à la tradition noirmoutrine.



■ Dans les quartiers anciens, là où l'architecture présente des éléments de pierres de taille ou de simples bandeaux en relief, les façades s'expriment en deux teintes : une pour les encadrements et chaînages (pierre naturelle ou blanc) une pour les parties courantes (blanc ou enduit naturel). Lorsque les encadrements sont de simples reliefs d'enduit, ils sont peints :

- soit dans une couleur grise ou ocre comme le soubassement, les parties courantes sont alors blanches,
- soit en blanc, les parties courantes recevant une teinte très claire du jaune paille, rosé, bleu ou gris, ou restant de la couleur naturelle de la maçonnerie (enduite ou à pierres vues).

■ Dans les quartiers neufs, comme pour les maisons anciennes les plus modestes (sans relief de maçonnerie) les façades sont uniformément blanches (ou de la couleur sable des anciens enduits à la chaux); cette teinte de fond permet de mettre en valeur la coloration des volets et des menuiseries ; l'ensemble gagne à être terminé par un soubassement peint (du gris clair au noir).

Les murs et annexes de maçonnerie de pierre qui prolongent la maison sont un lien presque indispensable avec le paysage végétal pour tous les secteurs construits en limite des espaces ouverts (marais, plaine agricole) ; ils sont aussi un précieux enrichissement pour les paysages urbains souvent trop uniformément blancs.

■ Les bardages de bois noir ou très foncé apportent une note maritime qui donne du caractère aux abords des ports et des étiers ; par assimilation la couleur noire peut être développée sur les bâtiments ostréicoles ou aquacoles, où elle peut être utilisée en contraste avec le blanc des enduits et les couleurs saturées des menuiseries.

Ces mêmes bardages peuvent être employés dans les cours et jardins privés des quartiers d'habitation, pour donner une ambiance maritime, mais ils doivent rester discrets, peu visibles à partir des voies.

■ Les couleurs des menuiseries peuvent être très variées, il existe cependant une gamme dominante à laquelle il est souhaitable de se tenir dans la majorité des cas et en particulier dans les quartiers anciens : ce sont les couleurs bleues, vertes et grises, généralement coupées de blanc, qui leur donnent des teintes pastels voisines de celles qui pouvaient être obtenues autrefois lorsqu'on colorait une base de blanc de zinc.



PLANTATIONS

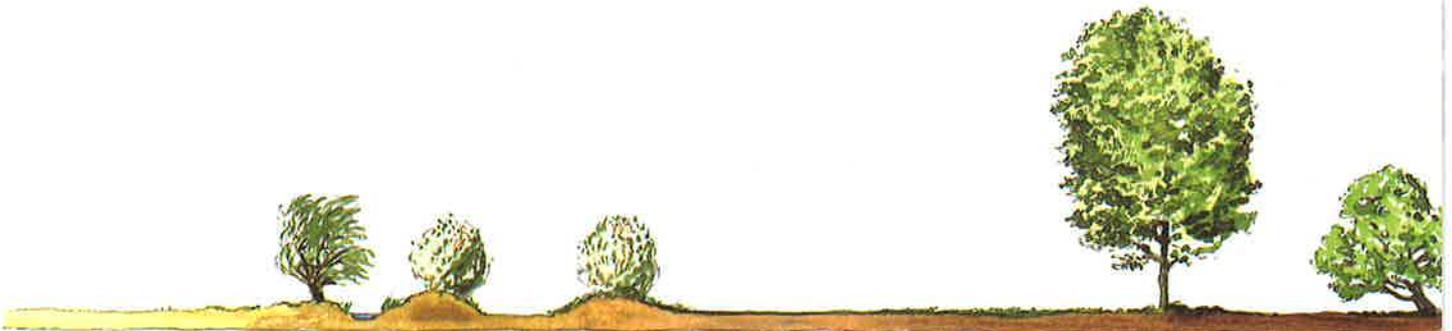
Jusqu'à une époque récente, le couvert végétal de l'île était constitué d'un nombre limité de variétés d'arbres et d'arbustes qui lui donnait (et lui donne encore) un caractère particulier et une forte identité. Les plantes, boutures et graines passaient d'un jardin à l'autre, les apports extérieurs étaient rares. Malheureusement ce caractère s'estompe progressivement face à l'invasion des essences, dites d'ornement, disponibles dans toutes les jardinerias.

S'il est maintenant admis qu'on ne peut pas utiliser n'importe quels matériaux pour les constructions, cette idée est loin d'être admise pour les végétaux ; pourtant leur impact dans le paysage est à terme plus important. Les ensembles d'habitations construits il y a quelques années sont déjà enveloppés d'une végétation extrêmement banale, absolument analogue à celle de n'importe quel quartier d'habitation de banlieue urbaine.

Pour conserver, voire retrouver unité et caractère, il est absolument nécessaire de revenir aux essences traditionnelles, au moins pour les plantations structurantes du paysage, c'est-à-dire :

- les arbres de haut jet qui à maturité dépasseront la hauteur des constructions,
- les arbustes constituant les haies, qui forment le premier plan de la plupart des paysages bâtis ou non.

Des plantations plus libres peuvent, évidemment, trouver place dans les jardins derrière les clôtures. Pour les autres il est important de s'en tenir aux essences mentionnées sur ces pages et d'ajuster leur emploi en fonction de chaque type de paysage (voir première partie). Pour plus de détail il sera utile de se référer à la publication spéciale réalisée par le District de l'Île de Noirmoutier «Agissons sur notre paysage» (1992), en collaboration avec le C.A.U.E.



TAMARIS

ARROCHE (ATRIplex)

PEUPLIER BLANC

MURIER

Tamaris, arbuste irremplaçable du paysage des marais il peut également former des haies légères et colorées.

Arroche dit aussi **Pourpier de mer (Atriplex)**, très résistant en front mer et dans les terrains saumâtres, il est très adapté aux terrains sableux et dunaires ; son feuillage assez dense (gris-vert) en fait un arbuste de haie et de brise vent.

Peuplier Blanc (ou Argenté), arbres de terrains humides non salés, il est particulièrement répandu en limite des zones agricoles (gagnées sur le marais) et des dunes en particulier à Barbâtre mais aussi en arrière de la Claire... ; il est parfois mélangé à des Saules ou des Frênes.

Murier, très apprécié pour ses fruits, cet arbre était, autrefois, présent dans les cours de ferme et les jardins. Il à malheureusement presque disparu aujourd'hui.

Figuier, réservé aux jardins abrités il embaume l'air du voisinage d'une odeur de soleil.

Fusain, arbuste au feuillage d'un vert éclatant, il est traditionnellement utilisé en haie entre rue et maisons dans la plupart des anciens bourgs et villages.

Les plantations de fleurs ou plantes aromatiques ne sont pas réservées à l'intérieur des jardins, elles ont aussi leur place le long des voies :

Hortensia, Rose trémière, Iris...
Lavande, romarin,...
Clématite, Rosier, glycine...
Lierre, Vigne-vierge...



PLANTATIONS A EVITER

■ **Le Cupressus ou Cyprès de Lambert** introduit il y a une centaine d'années. Facile à planter et de croissance rapide, il s'est imposé au point de masquer parfois la végétation spécifique.



Planté en haies il forme des coupures sombres et opaques, et devient vite trop grand avec des branches mortes et cassées par le vent et ses sous-bois sont incultes et poussiéreux.

Il faut en limiter l'usage à de grands espaces où il peut prendre ses formes et sa hauteur

Il en est de même des thuyas, chamaecyparis, cyprès arizona et autres conifères exotiques qui se sont diffusés plus récemment.

■ **Le Baccharis halimifolia (cotonnier)**; arbuste qui peut être qualifié de « peste végétale ». Très vigoureux, il domine toutes les autres espèces et se répand très facilement. A éviter à tout prix.



FIGUIER

FUSAIN

MIMOSA

ARBOUSIER

CHÊNE VERT

PIN MARITIME

Arbousier, comme le mimosa il s'agit d'une plante en limite septentrionale d'implantation; adaptée à l'intérieur des jardins

Mimosa, cet arbuste est souvent associé au nom de Noirmoutier (l'île aux Mimosas); très sensible au gel, il témoigne de la douceur climatique de l'île; il a sa place à l'intérieur des jardins mais attention dans les terrains qui lui conviennent, il occupe rapidement tout l'espace

Chêne Vert, c'est l'arbre symbole de l'île, très bien acclimaté il se reproduit spontanément dans la plupart des terrains; dans les situations très exposées au vent de mer, il peut également être utilisé comme arbuste taillé; en arrière du front de mer il est parfois mélangé de chênes à feuilles caduques, d'ormes...

Pin Maritime; implanté sur l'île au début du XIXème siècle au Bois de la Chaise par la famille Jacobsen, il est ensuite largement diffusé par les Eaux et Forêts pour stabiliser les dunes; il offre d'agréables sous-bois de « sapinettes»; il est indissociable des paysages balnéaires, les maladies dont il est victime depuis quelques années peuvent amener à le remplacer par des espèces voisines (pin de Corse, pin d'Alep, pin parasol...).

LEXIQUE

Billon, sillon fortement butté pour la culture des pommes de terre.

Bossis, bande de terre séparant deux marais servant souvent de pâturage.

Branche, vive, métière, bassin d'évaporation et de saturation de l'eau salée avant son introduction dans l'œillet.

Brande, bruyères et par assimilation panneaux formés de bruyères sèches assemblées servant de clôture et d'écran visuel.

Caloge, (ou calorge) petite construction, avec cheminée, isolée dans le marais, permettant de s'abriter et de ranger ses outils.

Charreau, chemin desservant le marais.

Coëf, ouvrage muni d'une vanne faisant communiquer un étier ou un courseau avec la mer.

Courseau, fossé permettant d'évacuer l'eau des terrains humides vers la mer.

Digue, ouvrage destiné à retenir la mer à marée haute ; les noirmoutins utilisent plutôt le terme de **chaussée**.

Ecluse, pêcherie, enclos de pierres sèches retenant le poisson à marée basse.

Epi, ouvrage de maçonnerie ou de bois perpendiculaire au rivage destiné à retenir le sable

Essèpe, pierre longue et plate, dressée, servant de «frottoir à vache», d'élément de clôture... Elles sont souvent groupées par deux et percées de trous permettant de glisser des perches de bois pour clore un pâturage dans les marais.

Estacade, passage sur pilotis s'avancant en mer permettant en particulier l'accostage d'un bateau (estacades de la pointe des Dames, de la Fosse et de la jetée des Ileaux)

Étier, cours d'eau permettant d'alimenter les marais en eau salée à marée haute ou d'évacuer l'eau excédentaire à marée basse.

Jetée, ouvrage de maçonnerie s'avancant en mer pour abriter un port ou un mouillage.

Œillet, bassin très plat de forme carrée où est récolté le sel.

Polder, mot d'origine hollandaise désignant les terrains gagnés sur la mer grâce à des travaux d'endigement et de **dessèchement**, ce dernier terme désignait l'ouvrage tout entier avant l'arrivée des Hollandais.

Salorge, hangar pour engranger le sel.

Saunier, personne qui exploite le sel.

Terrier, talus planté servant le plus souvent de clôture.

Tesselier, terre-plein recevant le mulon de sel.

POS (Plan d'Occupation des Sols)

Comme son nom l'indique ce document fixe les règles d'occupation du sol tant pour les privés que pour les collectivités publiques. Le territoire de chaque commune est divisé en cinq grandes catégories de zones :

■ les zones U qui correspondent aux espaces de vie ordinaires rassemblant habitat, services, petits commerces, bureaux... ; selon la densité existante ou admise, elles sont divisées en zones UA (centre), UB, UC (secteur pavillonnaire) ;

■ les zones UE destinées aux activités artisanales ou commerciales... consommatrices d'espace et souvent bruyantes ;

■ les zones NC, réservées aux activités qui exploitent le sol ou la mer : agriculture, ostréiculture...

■ les zones ND, destinées à conserver un caractère naturel et donc très liées aux activités de loisirs.

■ les zones NA, dite d'urbanisation différée ; ce sont des terrains qui pourront être urbanisés le jour où cela apparaîtra nécessaire, à condition de faire l'objet d'un plan d'aménagement précis.

Chaque zone comporte un règlement précis qui fixe les règles de construction et d'aménagement qui visent à garantir tant le bon voisinage, (distances de vue, clôture...), le bon fonctionnement et la sécurité (accès des pompiers, stationnement...), que la qualité du paysage (matériaux, plantations...).

Les communes de l'île se sont dotées d'un P.O.S. depuis 1976, depuis ces documents ont été révisés à deux reprises pour les adapter à l'évolution des besoins.

Les P.O.S. sont consultables à la Mairie de la commune.

ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)

Ce document de protection du patrimoine ne concerne que la commune de Noirmoutier ; il identifie les principaux éléments de patrimoine et délimite les zones les plus intéressantes de ce point de vue, et fixe des règles de restauration, de construction et d'aménagement adaptées à chaque site. Dans ces zones, les autorisations de travaux sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du Département.

BIBLIOGRAPHIE

■ Inventaire Général, Eric Coutureau, Hubert Maheux «Yeu et Noirmoutier» Cahiers du Patrimoine, Nantes 1994

■ André Commard de Puylorson «Description topographique de l'île de Noirmoutier» 1767, réédition par les Amis de l'île de Noirmoutier 1994.

■ François Piet «Mémoire sur l'île de Noirmoutier» (1806 à

1863) réimpression par Lafitte Reprint, Marseille 1982.

■ Claude Bouhier «Histoire de Noirmoutier», à paraître 1998.

■ Association des Amis de l'île de Noirmoutier, «Lettre aux Amis», bulletin trimestriel depuis 1968

■ Cartes : 3615 IGN Ile de Noirmoutier au 1/25 000ème

SOMMAIRE

PLAQUETTE

COMPRENDRE LE PAYSAGE OÙ NOUS INTERVENONS

Portraits de paysages

- CARTE DES PAYSAGES	4
- CENTRES ANCIENS	6
- QUARTIERS D'HABITATION ANCIENS	8
- QUARTIERS D'HABITATION RÉCENTS	10
- CAS PARTICULIER DES MASSIFS BOISÉS	12
- PLAINE AGRICOLE AU NORD DE L'ILE	13
- POLDERS AGRICOLES ET CORDON DUNAIRE	14
- LES MARAIS	16
- LIEUX D'ACTIVITÉS	18
- PAYSAGES DU LITTORAL	20
- LES PORTS	22

RESTAURER, CONSTRUIRE, AGRANDIR...SON HABITATION

Fiches de travaux

- ANCIENNES MAISONS NOIRMOUTRINES	26
- MAISONS BOURGEOISES ET BALNÉAIRES	29
- CONSTRUCTIONS PUBLIQUES	29
- RESTAURATION DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES	30
- LES CLÔTURES	31
- IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS	34
- VOLUMES	36
- PERCEMENTS ET COMPOSITION DE FAÇADES	38
- MENUISERIES	40
- TOITURES	42
- COULEURS ET MATÉRIAUX	44
- PLANTATIONS	46
- Lexique - Bibliographie	48

AFFICHES

- CARTE DES PAYSAGES -
- PATRIMOINE ET RESTAURATION -
- CONSTRUCTIONS NOUVELLES -

La plaquette a été réalisée par le District de l'île de Noirmoutier, à l'initiative de son Président, Jacques OUDIN, Sénateur de la Vendée, et avec la participation financière et technique du CAUE de Vendée.

La commission d'urbanisme,

présidée par Michel LAZ, et composée de : Victor ADRIEN, Émile BARRETEAU, Robert BURGAUDEAU, Marie-Thérèse DURANTEAU, Jean-Paul GENDRON, Pierre HERBRETEAU, Philbert PALVADEAU (Maire de La Guérinière), Jacques SOURISSEAU, Viviane SIMON,

a piloté la réalisation de ce document, en collaboration avec :

Maurice CHARDONNEAU, Maire de Noirmoutier en l'île

Yvan DEVINEAU, Maire de L'Épine

Henri POIGNANT, Maire de Barbâtre

Roland BAUD, Technicien, Maire de La Guérinière

Louïs GIBIER, Secrétaire de Mairie de Barbâtre

Jacques LARDIÈRE, Service Urbanisme, Mairie de Noirmoutier en l'île

Christine SAUVAGE, Chargée de Mission, Mairie de Noirmoutier en l'île

Joël MAUGIN, Sylvie BESSIÈRE, Guillaume DEMUR - CAUE -

Marie-Christine ROY-PARMENTIER, Architecte des Bâtiments de France,

Service Départemental de l'Architecture

Jean LEMOINE, Architecte, a rédigé cet ouvrage,
lequel a été illustré par Jean-Pierre ARCILE.



